

2022 | EXERCICE

RAPPORT  
SUR LA SOLVABILITÉ  
ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Mutuelle  
de Poitiers  
Assurances

Votre assureur vous connaît,  
et pour vous, ça change tout !

2022

# PRÉAMBULE

Le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière est élaboré conformément à l'article L355-5 du Code des assurances et aux articles 290 et suivants du Règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2).

Il contient, au titre de l'exercice 2022, les informations qualitatives et quantitatives demandées par la réglementation relatives à :

- l'activité et aux résultats de la Mutuelle de Poitiers Assurances,
- son système de gouvernance,
- son profil de risque,
- la valorisation à des fins de solvabilité,
- la gestion de son capital.

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 5 avril 2023.

# SYNTHÈSE

## >>>| ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

La Mutuelle de Poitiers Assurances exerce son activité en France, exclusivement en assurances de dommages (Incendie- Accident – Risques Divers) et assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents).

Les produits d'assurance épargne-retraite sont distribués en partenariat avec des assureurs vie.

En 2022, la Mutuelle de Poitiers Assurances a poursuivi ses travaux de mise en place d'une offre prévoyance après la création le 26 novembre 2021 de la filiale de prévoyance de la Mutuelle de Poitiers Assurances, la SA Pronoé Prévoyance qui a obtenu l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour son activité vie et non vie (publication au Journal officiel le 1<sup>er</sup> décembre 2022). Ainsi, la Mutuelle de Poitiers Assurances et sa filiale Pronoé Prévoyance constituent un Groupe prudentiel au sens de la Directive Solvabilité II. La SA Pronoé Prévoyance exerce depuis le 26 janvier 2023 une activité vie et non-vie en proposant des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail et commercialisera des contrats obsèques (date de lancement prévisionnel début 2024).

Après plusieurs années globalement favorables pour la Mutuelle de Poitiers malgré le contexte pandémique et ses conséquences, un bon développement commercial et des résultats techniques et financiers satisfaisants, nous ayant permis de verser durant 3 années consécutives une ristourne de cotisations à nos Sociétaires, renforcer de façon significative nos fonds propres et doter notre provision d'égalisation et ainsi conforter la solidité de notre entreprise, nous avons fait face en 2022 à un exercice qui s'est montré particulièrement complexe. L'exercice 2022 a effectivement été marqué d'une part, par de fortes tensions sur le plan géopolitique, ayant généré un niveau d'inflation historiquement élevé et de nombreuses volatilités notamment financières et d'autre part, par une sinistralité climatique majeure qui a frappé de nombreux territoires en France. Ces événements ont impacté les coûts des sinistres et les coûts de fonctionnement de l'entreprise qui restent cependant maîtrisés.

L'exercice 2022 s'est par ailleurs déroulé dans un contexte de concurrence toujours très active sur l'ensemble des marchés d'assurance de particuliers et de professionnels de proximité (commerçants, artisans, agriculteurs), ainsi que dans un contexte réglementaire toujours mouvant et offrant peu de stabilité pour le pilotage des activités.

Au regard de ce contexte, nous avons su gérer avec efficacité ce fort niveau de sinistralité tout en poursuivant la dynamique de l'entreprise, celle-ci affichant une progression de son développement et des résultats globalement équilibrés.

L'exercice est principalement caractérisé par :

- Un chiffre d'affaires de 457,5 M € en évolution de + 4,43 %, en ligne avec le budget annuel et marquant une **évolution globalement dynamique** dans l'ensemble des branches d'assurance.
- Une **sinistralité importante** et fortement dégradée, marquée par :
  - un contexte de sinistralité climatique avec des événements majeurs en grêle et en sécheresse :
    - › quatre événements grêles d'intensité forte pour un montant prévisionnel brut de réassurance de près de 79,6 M €,
    - › une sécheresse historique provisionnée à hauteur de plus de 28,5 M € en brut de réassurance,
  - un contexte de hausse soudaine de l'inflation ayant pour conséquences une forte hausse des indemnités particulièrement en automobile et en dommages aux biens.
  - des S/C brut de réassurance élevés en 2022 en dommages automobiles, en dommages aux biens des particuliers et en Catastrophes Naturelles qui entraînent une dotation de la provision pour risques en cours de près de 11 M €.
  - une intervention importante de nos programmes de réassurance permettant de préserver le résultat technique.
- Une **reprise nette de la provision d'égalisation** à hauteur de 6,5 M € (6,65 M € dans la branche « tempête »), le global de la provision d'égalisation restant à un niveau historique élevé (76 M €).
- Des **frais généraux qui restent maîtrisés** (un ratio de 24,07 % du chiffre d'affaires) dans un contexte d'investissements toujours soutenus pour l'innovation et la modernisation de nos outils (dont les travaux d'extension et de modernisation du Siège social), l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux lourdes exigences réglementaires.
- Un **environnement financier marqué par une forte volatilité** sur les marchés de taux et des actions en raison des tensions géopolitiques, des pressions inflationnistes et du changement brutal de la politique monétaire des banquiers centraux. Malgré ce contexte difficile, le résultat financier s'est inscrit en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (retraité d'un dividende exceptionnel en 2021).

L'activité 2022 de l'entreprise, marquée par le contexte géopolitique, économique et social, se caractérise également par :

- Une **activité commerciale dynamique** dans toutes les branches, favorisée par notre positionnement d'assureur de proximité, accentuée en 2022 avec l'ouverture de 5 agences.
- Une activité d'entreprise marquée par la **mise en œuvre de nouveaux projets** (lancement de l'offre Multi-Mobilités récompensée par l'Argus d'Or, mise en œuvre progressive de la GED des flux entrants, amélioration des fonctionnalités de l'espace perso, ...) témoignant de l'esprit d'innovation et de dynamisme régnant au sein de l'entreprise.
- **Les travaux d'extension et de modernisation du Siège Social.** Le siège social s'étend à présent sur près de 10 000 m<sup>2</sup> après la construction de 3 650 m<sup>2</sup>. Les bâtiments existants ont fait l'objet d'une rénovation. Ces travaux contribuent à offrir de meilleures conditions de travail, des outils plus modernes dans un environnement préservé ; l'ensemble renforçant l'attractivité de la Mutuelle de Poitiers pour ses salariés.
- La mise en œuvre structurée d'une **démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)** pour satisfaire les objectifs réglementaires en la matière et au-delà pour continuer à nous inscrire dans la construction d'un monde meilleur plus durable, plus responsable et plus respectueux de l'environnement, en cohérence avec nos valeurs mutualistes.

- **L'obtention de l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour l'activité vie et non vie de la SA Pronoé Prévoyance**, notre filiale, (publication au Journal officiel le 1<sup>er</sup> décembre 2022) et le lancement de la commercialisation de l'offre d'assurance Prévoyance (Lot 1) le 26 janvier 2023 marquent une étape historique pour la Mutuelle de Poitiers qui, devient un groupe d'assurance en élargissant son périmètre d'activité et diversifie son offre de services pour mieux protéger ses Sociétaires.

En synthèse, après plusieurs exercices largement bénéficiaires, le résultat de l'exercice 2022 de 1,9 M€ permet un renforcement de nos fonds propres à hauteur de 2,3 M€. Nos fonds propres ainsi portés à près de 258 M€ assurent un fort niveau de solidité de l'entreprise.

En conclusion, dans ce contexte géopolitique, économique et social, nous avons su maintenir la dynamique de l'entreprise au service de nos Sociétaires, poursuivre notre développement tout en confortant nos fondamentaux de gestion, cette période démontrant la robustesse de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour affronter les crises. Ce contexte géopolitique, économique et social qui perdure ne génère pas à ce jour d'inquiétude importante à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité. A moyen terme, nous restons bien sûr vigilants à ses effets économiques et sociaux ainsi qu'aux autres facteurs de risques émergents (risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...), et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

## >>>| SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Mutuelle de Poitiers est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale,
- le Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'AMSB, organe d'administration de gestion ou de contrôle au sens du Règlement délégué n° 2015/35 du 10 octobre 2014 et conformément à l'article R354-1 du Code des assurances.

Aux côtés du Directeur Général, dirigeant effectif de plein droit, deux seconds dirigeants effectifs sont en place :

- le Directeur Financier et des risques - Directeur Général Adjoint,
- le Directeur Technique assurance et de l'offre de services - Directeur Général Adjoint.

Le Directeur Général s'appuie sur un Comité de direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la Société.

Aux côtés du Directeur Général, ce comité est composé actuellement des membres suivants :

- Directeur Financier et des Risques
- Directeur Technique Assurance et de l'offre de services
- Directeur de l'Indemnisation et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la RSE
- Directeur Commercial, communication externe et Digital
- Directeur Organisation et Audit interne
- Directeur Juridique, Conformité et Secrétariat Général
- Directeur Informatique et systèmes d'information
- Directeur des Ressources Humaines et communication interne (nomination d'un nouveau Directeur des Ressources Humaines à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022).

La Mutuelle de Poitiers dispose par ailleurs de quatre fonctions clés conformément à l'article L354-1 du Code des assurances :

- **la fonction Conformité**, à travers ses missions, conseille les organes de gouvernance sur les évolutions réglementaires, participe à l'identification et à l'évaluation du risque de non-conformité, élabore une politique de conformité, établit un plan de conformité, anime la filière conformité, veille à la diffusion d'une culture juridique au sein de l'entreprise, assure en lien avec ses correspondants une veille normative à spectre large sur les activités d'assurance, assure le contrôle permanent du dispositif LCB-FT, le suivi du dispositif de lutte contre la fraude, supervise les travaux du DPO.
- **la fonction Gestion des Risques**, à travers ses missions, participe à mettre en œuvre efficacement le système de gestion des risques qui couvre l'ensemble des risques significatifs auxquels la Société est soumise y compris les risques émergents, assure le suivi du profil de risque général de la Société et participe à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cette fonction conseille les organes de gouvernance et leur rend compte en matière de gestion des risques.
- **La fonction Actuarielle** fait partie intégrante de la gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers à travers ses missions concernant les provisions techniques, la politique globale de souscription, la tarification, la réassurance et sa contribution à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.
- **La fonction Audit interne**, à travers ses missions, participe à l'évaluation et à l'amélioration de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance. Elle communique au Conseil d'Administration son plan d'audit et lui soumet une fois par an un rapport présentant ses constatations, ses recommandations et l'état d'avancement des plans d'action visant à répondre à celles-ci.

Les dispositifs de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne de la Société sont des dispositifs étroitement liés. Leur action se situe sur le long terme et assure une gestion des risques efficace pour que l'entreprise puisse réaliser ses objectifs commerciaux, techniques et financiers.

La Mutuelle de Poitiers procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA) ce qui participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

En matière de politique de rémunération, la Mutuelle de Poitiers applique des principes permettant de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.



En application du Règlement délégué (UE) 2021/1256 de la Commission du 21 avril 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/35 et applicable au 2 août 2022, la politique de rémunération intègre des risques en matière de durabilité. Elle garantit une gestion saine et prudente et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Elle garantit l'attractivité, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des acteurs de l'entreprise. Elle est basée sur un principe de transparence et d'équité. Par les dispositifs internes que la Société a mis en place (notes internes, accords avec les partenaires sociaux, comité de rémunération ad hoc, contrôle a posteriori), elle permet de définir des niveaux de rémunérations équitables et non discriminantes, conformes aux dispositions règlementaires issues de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), veillant à se prémunir de tout conflit d'intérêt et d'apporter tous correctifs nécessaires le cas échéant.

En matière de compétence et d'honorabilité, la Mutuelle de Poitiers a mis en place des procédures visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont, à tout moment c'est-à-dire avant leur nomination mais aussi de manière continue, aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des travaux de construction d'une offre prévoyance après la création le 26 novembre 2021 de la filiale de prévoyance de la Mutuelle de Poitiers Assurances, la SA Pronoé Prévoyance qui a obtenu l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour son activité vie et non vie (publication au Journal officiel le 1<sup>er</sup> décembre 2022). Ainsi, la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance constituent un Groupe prudentiel au sens de la Directive Solvabilité II. La Mutuelle de Poitiers Assurances en tant que Société mère, assure le contrôle de sa filiale de prévoyance. Elle détient 99,9% du capital social de la SA Pronoé Prévoyance (la société Pronoé Prévoyance a comme autre actionnaire la SAS Barruel et Giraud, société de courtage, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 0,1% du capital social de la SA Pronoé Prévoyance).

Chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances supervise, pilote, suit et contrôle ses activités. A cet effet, la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance SA disposent d'organes de gouvernance spécifiques (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Directeur Général, Dirigeants Effectifs) ainsi que de Fonctions clés propres.

Cependant, le fonctionnement des organes de gouvernance de Pronoé Prévoyance est aligné sur celui de la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère », (composition du bureau du Conseil d'Administration, durée de mandat et limite d'âge pour les administrateurs, choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général...), l'objectif étant de permettre un pilotage efficace des activités et des risques ainsi qu'un contrôle efficient et cohérent. Il a ainsi été acté le principe selon lequel tous les administrateurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances, à l'exception de l'administrateur élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances, composent le Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance qui compte également comme Administrateur la Mutuelle de Poitiers Assurances personne morale, représentée par une personne physique désignée par son propre Conseil d'Administration.

Pour réaliser ses activités, Pronoé Prévoyance utilise et fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Dans le cadre de prestations de services rendues par la Mutuelle de Poitiers Assurances à la SA Pronoé Prévoyance, la Mutuelle de Poitiers Assurances a en charge l'ensemble de la gestion opérationnelle et particulièrement la gestion technique (y compris la réassurance), la gestion des risques, la gestion comptable et financière, la gestion des dispositifs de communication et de marketing, l'organisationnel et l'audit interne, la gestion du juridique et de la conformité ainsi que la gestion informatique, relatifs à l'activité de Pronoé Prévoyance.

Chacune des directions de la Mutuelle de Poitiers Assurances ainsi que l'ensemble de la comitologie relevant de la gestion opérationnelle (Comité de direction, Comité de direction technique, DGIC, Comité Opérationnel des Risques, Comité d'Agrégation des Risques et des Fonctions clés, Comité Opérationnel des Données, Comité de Pilotage des Données, Comité Activité Prévoyance...) intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance permettant d'en assurer la gestion, le pilotage et le suivi.

Le Directeur Général de la Mutuelle de Poitiers Assurances et le Directeur Général de Pronoé Prévoyance rendent compte de cette gestion, de ce pilotage et de ce suivi aux Conseils d'Administration de chaque entité qui en liaison avec les Comités spécialisés du Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances en tant qu'entreprise mère (Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales, Comité Juridique, de Conformité et de Gouvernance, Comité de Sélection et de Rémunération) assurent le suivi et le contrôle.

## >>>| PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de la Mutuelle de Poitiers Assurances regroupe l'ensemble des risques auxquels la Société est exposée, sous le pilotage du Directeur Financier et des Risques et du Responsable de la fonction clé Gestion des Risques.

Pour disposer d'une vision complète de son profil de risque, la Mutuelle de Poitiers a identifié et analysé au sein de son dispositif, les risques auxquels elle est soumise, en lien avec sa structure, son organisation et son profil :

- ▣ le risque de souscription,
- ▣ le risque de marché (y compris le risque de durabilité),
- ▣ le risque de liquidité,
- ▣ le risque opérationnel.

Sept risques participent à la définition des scénarios de stress mis en œuvre dans le cadre de l'ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité) :

- ▣ le risque d'évolution moins importante du chiffre d'affaires,
- ▣ le risque d'augmentation de la sinistralité,
- ▣ le risque de mouvements de taux,
- ▣ le risque de baisse des marchés actions,
- ▣ le risque de baisse du marché immobilier,
- ▣ le risque de défaut sur les émetteurs obligataires,
- ▣ le risque cyber.

La Mutuelle de Poitiers met en œuvre un ensemble de techniques d'atténuation pour chacun de ces risques, celles-ci contribuent à la performance et à la pérennité de la Société.

En 2022, dans le contexte d'inflation historique, nous avons opéré un suivi spécifique et périodique des impacts sur notre activité et notre profil de risque afin d'identifier de potentielles zones de risques.

Nous restons vigilants aux effets économiques et sociaux liés au contexte actuel et aux facteurs de risques émergents (risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...), et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

## >>>| VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2022, les placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 1 126 M€ en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus-values latentes.

En 2022, les marchés actions ont été en baisse avec une certaine volatilité tout au long de l'année ce qui conduit à une baisse de la valorisation de nos actions cotées. Le marché immobilier s'est bien comporté. Nos actifs obligataires restent affectés par l'environnement de taux et de spread fortement à la hausse en 2022.

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques et les autres passifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 613 M€ bruts de réassurance et à 496 M€ nets de réassurance.

La hausse soudaine de l'inflation et ses prévisions d'évolution pour les années futures ont été prises en compte dans les calculs des provisions techniques prudentielles.

De plus, dans la continuité de l'année précédente, une attention particulière a été portée sur la projection des provisions techniques de la survenance 2020, tenant compte des effets de la pandémie Covid-19.

## >>>| GESTION DU CAPITAL

En 2022, les taux de couverture du SCR et du MCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances par les fonds propres attestent de la solidité de l'entreprise pour faire face à ses engagements :

- les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont respectivement de 619 M€ et de 591 M€,
- le SCR est de 202 M€ et le MCR est de 67 M€,
- le ratio de couverture du SCR est de 307% et celui du MCR est de 878%.

Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres				
	Fonds Propres SOLVABILITÉ 2		Couverture du SCR	Couverture du MCR
	Montant	% par rapport au total		
FP TIER 1	591 M€	95 %	293 %	878 %
FP TIER 2	28 M€	5 %	14 %	
FP TOTAUX	619 M€	100 %	307 %	

En 2022, le SCR et les fonds propres de la Mutuelle de Poitiers Assurances sont stables par rapport à 2021 entraînant une stabilité du taux de couverture.

# SOMMAIRE

I - Activité et résultats	3-11
II - Système de gouvernance	13-28
III - Profil de risque	29-38
IV - Valorisation à des fins de solvabilité	39-44
V - Gestion du capital	45-48
Annexe - États quantitatifs annuels	49-64

## lexique

### **ACPR** (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

L'ACPR est l'organe français de supervision de la banque et de l'assurance.

**AMSB** (Administrative Management or Supervisory Body) *notion issue de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2)*

« L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle » est l'organe de gouvernance qui correspond à la Mutuelle de Poitiers Assurances au Conseil d'Administration et au Directeur Général.

**DPO** (Data Protection Officer) Délégué à la Protection des Données.

**EIOPA** (European Insurance and Occupational Pensions Authority) Autorité de régulation Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles.

**LCB-FT** Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme.

### **Meilleure Estimation** (Best Estimate en anglais)

La meilleure estimation est la valeur des provisions sous Solvabilité 2, elle correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs.

### **MCR** (Minimum Capital Requirement)

Le Minimum de Capital Requis correspond à l'exigence minimale de fonds propres en dessous de laquelle l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique.

### **ORSA** (Own Risk and Solvency Assessment)

Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

### **SCR** (Solvency Capital Requirement)

Le capital de Solvabilité Requis est le niveau de capital-cible nécessaire pour que la probabilité de faillite de l'organisme d'assurance soit inférieure à 0,5 % à l'horizon d'un an. Calculé à partir d'une formule standard ou d'un modèle interne (qui peut être partiel), le SCR est censé incorporer tous les risques liés à l'activité d'assurance. La Mutuelle de Poitiers a choisi d'utiliser la formule standard.

### **SFCR** (Solvency and Financial Conditions Report)

Rapport annuel narratif sur la solvabilité et la situation financière à destination du public.





# 1

# ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

<b>1-1</b>	<b>Activité</b> .....	<b>4</b>
1.1.1	Présentation de la Mutuelle de Poitiers Assurances .....	4
1.1.2	Activité de la Mutuelle de Poitiers Assurances .....	5
1.1.3	Faits marquants pendant la période de référence .....	6
<b>1-2</b>	<b>Résultats 2022</b> .....	<b>7</b>
1.2.1	Résultats de souscription .....	7
1.2.2	Résultats des investissements .....	10

## 1.1 ACTIVITÉ

### 1.1.1 Présentation de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers Assurances est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Fondée en 1838, la Mutuelle de Poitiers a pour vocation la protection des personnes et des biens de ses Sociétaires. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Elle exerce son activité en France, exclusivement en assurances de dommages (Incendie - Accident - Risques Divers) et assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents) qui représentent la totalité de son chiffre d'affaires.

Les produits d'assurance épargne-retraite sont distribués en partenariat avec des assureurs vie.

En 2022, la Mutuelle de Poitiers Assurances a poursuivi ses travaux de mise en place d'une offre prévoyance après la création le 26 novembre 2021 de la filiale de prévoyance de la Mutuelle de Poitiers Assurances, la SA Pronoé Prévoyance qui a obtenu l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour son activité vie et non vie (publication au Journal officiel le 1<sup>er</sup> décembre 2022). Ainsi, la Mutuelle de Poitiers Assurances et sa filiale Pronoé Prévoyance constituent un Groupe prudentiel au sens de la Directive Solvabilité II. La SA Pronoé Prévoyance exerce depuis le 26 janvier 2023 une activité vie et non-vie en proposant des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail et commercialisera des contrats obsèques (date de lancement prévisionnel début 2024).

Société de taille intermédiaire, la Mutuelle de Poitiers fait preuve d'une forte capacité d'adaptation à son environnement et fait rayonner son esprit mutualiste.

Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision de long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses assurés tout en ayant pour objectif de leur faire bénéficier d'un bon rapport qualité prix avec des cotisations les plus ajustées possibles et un conseil de qualité.

Résolument tournée vers l'avenir, la Mutuelle de Poitiers, par l'innovation, s'attache à relever les défis des nouveaux modes de distribution et de gestion, répondant ainsi aux besoins et aux attentes des Sociétaires. En 2022, nous avons continué le développement des projets de modernisation des outils et des produits d'assurance proposés à nos Sociétaires. C'est ainsi que nous avons poursuivi nos travaux de mise en place d'une offre prévoyance. Ce projet répond aux objectifs de développement des assurances de personnes et notamment des risques des professionnels et permet de mieux répondre aux besoins de tous nos Sociétaires.

## LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022



- La Mutuelle de Poitiers Assurances détient une participation majoritaire dans trois filiales :

- La Société pour le Traitement de l'Information dans le Centre (STIC), société par actions simplifiée, est spécialisée dans la délivrance de services et de conseils dans les domaines de l'informatique, de l'administration et la gestion de réseaux informatiques, de l'hébergement et du stockage de données numériques et d'applications, et de leur protection. La Mutuelle de Poitiers détient 95% des actions et des droits de vote de la STIC, ce qui lui confère le contrôle exclusif de la Société STIC, au sens des dispositions de l'article L233-16 du code de commerce.
- La société de courtage en assurance Barruel et Giraud qui est une société par actions simplifiée, implantée à Orléans, par l'intermédiaire de laquelle la Mutuelle de Poitiers assure le groupement des sociétaires « gendarmes ». Il s'agit des risques privés des personnels de la Gendarmerie Nationale en activité ou retraités, que la Mutuelle de Poitiers assure, par l'intermédiaire de ce courtier depuis 1964, sur l'ensemble du territoire français. La Mutuelle de Poitiers détient 99% des actions et des droits de vote de Barruel et Giraud SAS, ce qui lui confère le contrôle exclusif de cette société, au sens des dispositions de l'article L233-16 du code de commerce.
- La société Pronoé Prévoyance, Société anonyme à Conseil d'administration, au capital social de 12 000 000€ entièrement libéré, siège social lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86066 Poitiers Cedex 9, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 907 614 804, régie par le Code des assurances. Agréée par l'ACPR le 10 octobre 2022 pour les branches 1-2 et 20 visées à l'article R321-1 du Code des assurances (publication au Journal officiel le 1<sup>er</sup> décembre 2022), elle exerce depuis le 26 janvier 2023 une activité vie et non-vie. Elle propose des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail et commercialisera des contrats obsèques (date de lancement prévisionnel début 2024). La Mutuelle de Poitiers Assurances détient 99,9% du capital social de la SA Pronoé Prévoyance (la société Pronoé Prévoyance a comme autre actionnaire, la SAS Barruel et Giraud, société de courtage, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 0,1% du capital social de la SA Pronoé Prévoyance).

#### Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution

4 place de Budapest  
CS 92459  
75436 PARIS CEDEX 09

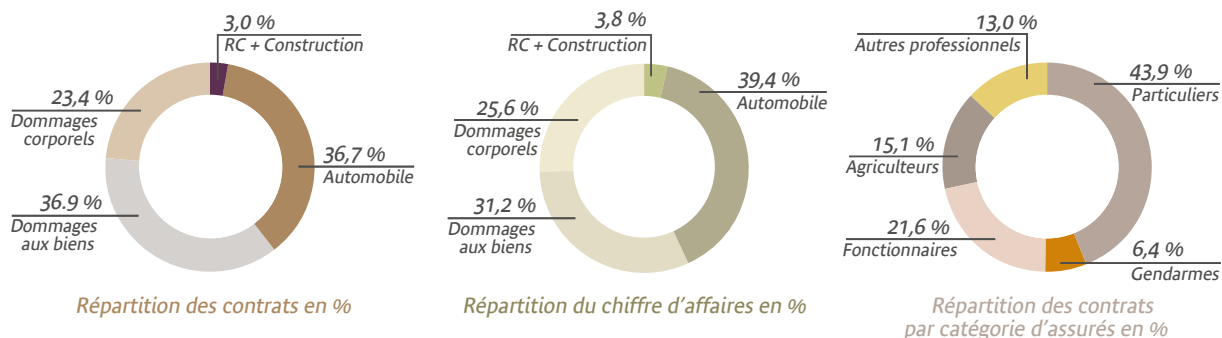
#### Commissaires aux Comptes

Cabinet HSF AUDIT  
et  
Cabinet DUO SOLUTIONS AUDIT

### 1.1.2 Activité de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers exerce son activité en France. Spécialiste de l'assurance des particuliers, des artisans, des professionnels de proximité et des agriculteurs, elle propose une protection complète à ses Sociétaires :

Données au 31.12.2022 :



Son offre de protection couvre les domaines suivants :

- Santé et famille : complémentaire santé individuelle et collective, protection des accidents de la vie, assurance scolaire, protection juridique.
- Dommages aux biens : multirisque habitation, multirisque professionnelle, multirisque agricole.
- Automobile : 4 roues, 2 roues, tracteurs.
- Épargne, retraite et prévoyance en partenariat avec AG2R La Mondiale et Suravenir.

### 1.1.3 Faits marquants pendant la période de référence

L'exercice 2022 a été marqué d'une part, par de fortes tensions sur le plan géopolitique, ayant généré un niveau d'inflation historiquement élevé et de nombreuses volatilités notamment financières et d'autre part, par une sinistralité climatique majeure qui a frappé de nombreux territoires en France. Ces événements ont impacté les coûts des sinistres et les coûts de fonctionnement de l'entreprise qui restent cependant maîtrisés.

L'exercice 2022 s'est par ailleurs déroulé dans un contexte de concurrence toujours très active sur l'ensemble des marchés d'assurance de particuliers et de professionnels de proximité (commerçants, artisans, agriculteurs), ainsi que dans un contexte réglementaire toujours mouvant et offrant peu de stabilité pour le pilotage des activités.

Au regard de ce contexte, nous avons su gérer avec efficacité ce fort niveau de sinistralité tout en poursuivant la dynamique de l'entreprise, celle-ci affichant une progression de son développement et des résultats globalement équilibrés.

L'exercice est principalement caractérisé par :

- un chiffre d'affaires de 457,5 M€ en évolution de + 4,43 %, en ligne avec le budget annuel et marquant **une évolution globalement dynamique** dans l'ensemble des branches d'assurance.
- Une **sinistralité importante** et fortement dégradée, marquée par :
  - un contexte de sinistralité climatique avec des événements majeurs en grêle et en sécheresse :
    - ✦ quatre événements grêles d'intensité forte pour un montant provisionnel brut de réassurance de près de 79,6 M€.
    - ✦ Une sécheresse historique provisionnée à hauteur de plus de 28,5 M€ en brut de réassurance.
  - Un contexte de hausse soudaine de l'inflation ayant pour conséquences une forte hausse des indemnités particulièrement en automobile et en dommages aux biens.
  - Des S/C brut de réassurance élevés en 2022 en dommages automobiles, en dommages aux biens des particuliers et en Catastrophes Naturelles qui entraînent une dotation de la provision pour risques en cours de près de 11 M€.
  - Une intervention importante de nos programmes de réassurance permettant de préserver le résultat technique.
- Une **reprise nette de la provision d'égalisation** à hauteur de 6,5 M€ (6,65 M€ dans la branche « tempête »), le montant global de la provision d'égalisation restant à un niveau historique élevé (76 M€).
- Des **frais généraux qui restent maîtrisés** (un ratio de 24,07% du chiffre d'affaires) dans un contexte d'investissements toujours soutenus pour l'innovation et la modernisation de nos outils (dont les travaux d'extension et de modernisation du siège social), l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux lourdes exigences réglementaires.
- Un **environnement financier marqué par une forte volatilité** sur les marchés de taux et des actions en raison des tensions géopolitiques, des pressions inflationnistes et du changement brutal de la politique monétaire des banquiers centraux. Malgré ce contexte difficile, le résultat financier s'est inscrit en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (retraité d'un dividende exceptionnel en 2021).

L'activité 2022 de l'entreprise, marquée par le contexte géopolitique, économique et social, se caractérise également par :

- Une **activité commerciale dynamique** dans toutes les branches, favorisée par notre positionnement d'assureur de proximité, accentuée en 2022 avec l'ouverture de 5 agences.
- Une activité d'entreprise marquée par la **mise en œuvre de nouveaux projets** (lancement de l'offre Multi-Mobilités récompensée par l'Argus d'Or, mise en œuvre progressive de la GED des flux entrants, amélioration des fonctionnalités de l'espace perso... ) témoignant de l'esprit d'innovation et de dynamisme régnant au sein de l'entreprise.
- **Les travaux d'extension et de modernisation du Siège Social.** Le siège social s'étend à présent sur près de 10 000 m<sup>2</sup> après la construction de 3 650 m<sup>2</sup>. Les bâtiments existants ont fait l'objet d'une rénovation. C'est travaux contribuent à offrir de meilleures conditions de travail, des outils plus modernes dans un environnement préservé ; l'ensemble renforçant l'attractivité de la Mutuelle de Poitiers pour ses salariés.
- La mise en œuvre structurée **d'une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)** pour satisfaire les objectifs réglementaires en la matière et au-delà pour continuer à nous inscrire dans la construction d'un monde meilleur plus durable, plus responsable et plus respectueux de l'environnement, en cohérence avec nos valeurs mutualistes
- **L'obtention de l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour l'activité vie et non vie de la SA Pronoé Prévoyance**, notre filiale, (publication au Journal officiel le 1<sup>er</sup> décembre 2022) et le lancement de la commercialisation de l'offre d'assurance Prévoyance (Lot 1) le 26 janvier 2023 marquent une étape historique pour la Mutuelle de Poitiers qui devient un groupe d'assurance en élargissant son périmètre d'activité et diversifie son offre de services pour mieux protéger ses sociétaires.

Le résultat de l'exercice 2022 de 1,9 M€ permet un renforcement de nos fonds propres qui sont ainsi portés à près de 258 M€.

En conclusion, dans ce contexte géopolitique, économique et social, nous avons su maintenir la dynamique de l'entreprise au service de nos Sociétaires, poursuivre notre développement tout en confortant nos fondamentaux de gestion, cette période démontrant la robustesse de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour affronter les crises. Ce contexte géopolitique, économique et social qui perdure ne génère pas à ce jour d'inquiétude importante à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité. A moyen terme, nous restons bien sûr vigilants à ses effets économiques et sociaux ainsi qu'aux autres facteurs de risques émergents (risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...), et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.



## 1.2 RÉSULTATS 2022

## 1.2.1 Résultats de souscription

## I COMPTE TECHNIQUE

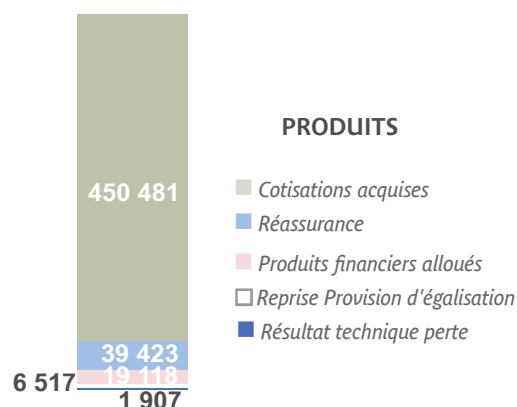
Les produits sont constitués :

- des cotisations émises de l'exercice pour 457 515 118€ amputées de la variation des cotisations non acquises pour 7 033 717€, **soit des cotisations acquises à l'exercice (avant cessions aux réassureurs) de 450 481 402€**
- des produits des placements alloués au compte technique pour 18 297 390€ et des autres produits techniques pour 820 638€, représentant ensemble **19 118 028€**, soit 4,18% du chiffre d'affaires,
- la reprise de la provision d'égalisation pour **6 517 385€**, ramenant celle-ci à 75 978.993€. Elle permet de faire face aux futurs événements climatiques tels que la tempête, la grêle ou le gel, qui ont durement frappé l'entreprise ces dernières années,
- la réassurance représente un produit cette année de **39 423 427€**.

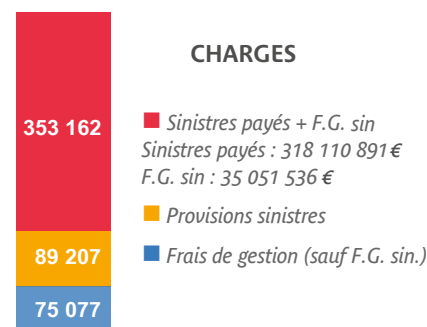
Les charges comprennent :

- les sinistres réglés et provisionnés pour 436 826 726€, en hausse de 36,56% par rapport à 2021, qui se composent des sinistres payés pour **353 162 427€** (dont frais de gestion des sinistres pour 35 051 536€), et de provisions techniques pour 83 664 298€.
- À ces provisions techniques s'ajoutent les autres provisions non techniques de 5 542 977€ (à noter une dotation de la provision pour risques en cours, PREC, de 10 754 173€) pour un **total de provisions de sinistres de 89 207 276€** avant participation des réassureurs,
- les frais d'acquisition, frais d'administration et autres Charges techniques pour **75 077 175€**. Si nous ajoutons à ces frais ceux rattachés aux sinistres pour 35 051 536€, l'ensemble des frais de gestion représente 110 128 711€, soit 24,07% du chiffre d'affaires contre 23,75% en 2021,

Le résultat technique net représente **-1 906 636€**, en baisse de 22 547 211€ par rapport à l'année précédente.



Compte Technique 2022 en milliers d'euros

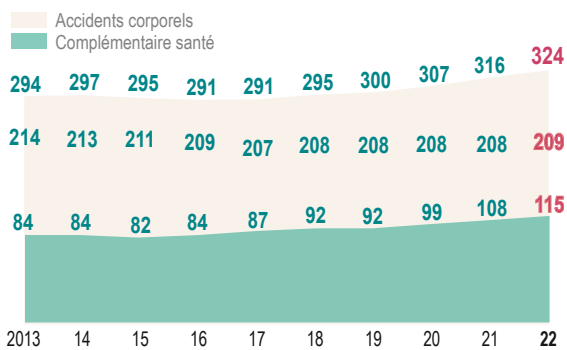


## I- COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cession & rétrocessions	Opérations N	Opérations N-1	
<b>1</b>	<b>Cotisations acquises</b>	+	450 481 402	33 972 154	416 509 248	398 250 147
1a	Cotisations (chiffre d'affaires) = + 4,43% / 2021	+	457 515 118	33 972 154	423 542 964	406 403 274
1b	Variation des cotisations non acquises	-	7 033 717	0	7 033 717	8 153 128
<b>2</b>	<b>Produit des placements alloués</b>	+	18 297 390	0	18 297 390	20 924 695
<b>3</b>	<b>Autres produits techniques</b>	+	820 638	0	820 638	1 064 408
<b>4</b>	<b>Charges des sinistres :</b>	-	436 826 726	71 710 620	365 116 106	302 180 114
4a	Prestations+frais payés (dont F de G: 35 051 536 €)	-	353 162 427	35 119 559	318 042 868	290 452 600
4b	Charges des provisions pour sinistres	-	83 664 298	36 591 061	47 073 238	11 727 514
<b>5</b>	<b>Charges des autres provisions techniques</b>	-	5 542 977	0	5 542 977	6 471 779
<b>6</b>	<b>Participation aux résultats et Ristourne</b>	-	0	0	0	5 666 703
<b>7</b>	<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>	-	65 540 015	1 684 961	63 855 054	61 822 249
7a	Frais d'acquisition	-	41 367 148	0	41 367 148	40 062 449
7b	Frais d'administration	-	24 172 867	0	24 172 867	22 755 137
7c	Commissions reçues des réassureurs	+	0	1 684 961	-1 684 961	-995 337
<b>8</b>	<b>Autres charges techniques</b>	-	9 537 159	0	9 537 159	8 351 681
<b>9</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	-	-6 517 385	0	-6 517 385	15 106 149
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE :</b>			<b>-41 330 063</b>	<b>-39 423 427</b>	<b>-1 906 636</b>	<b>20 640 575</b>
FRAIS DE GESTION ( y compris frais de gestion des sinistres / C.A).					24,07%	23,75%

## RÉSULTATS PAR BRANCHE

## ASSURANCES DE PERSONNES - DOMMAGES CORPORELS



Cette branche concerne d'une part les contrats complémentaire santé individuels et collectifs, et d'autre part les assurances accidents. Au total, le nombre de contrats est de 323.723 et le chiffre d'affaires de 117,4 millions d'euros, soit 25,65% de notre chiffre d'affaires total, en progression de 5,79% par rapport à 2021.

## • Complémentaires santé :

Les cotisations atteignent 96,7 millions d'euros, soit 21,14% de notre chiffre d'affaires total et sont en hausse de 6,74% par rapport à 2021. La branche santé est composée des contrats santé individuels et contrats collectifs.

Contrats santé individuels :

Les contrats santé individuels comprennent les contrats complémentaire santé individuels, les contrats Indemnité Journalière et les contrats Parcours Hospi.

Au total, le nombre de contrats santé individuels fin 2022 est de 112.245 en hausse de 5,86% par rapport à 2021. Cette croissance est principalement liée à la progression des contrats complémentaires santé individuels due à la compétitivité de notre offre santé et aux actions menées par nos Agents qui nous ont permis de souscrire plus de nouveaux contrats. Cette croissance est aussi due au succès de notre contrat Parcours Hospi lancé en 2021 destiné à accompagner l'assuré durant toute son hospitalisation, complément indispensable à un contrat complémentaire santé ou accident corporel. Ce sont en effet plus de 2.100 contrats Parcours Hospi qui ont été souscrits en 2022 pour un total de 6.446 contrats à fin 2022.

Le nombre de contrats Indemnité Journalière est de 5.363 en 2022 avec un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros. Le nombre de contrats et le chiffre d'affaires Indemnités journalières sont stables par rapport à 2021.

Le résultat de la branche Santé individuelle ressort en gain de 5,27 millions d'euros. Ce résultat tient compte d'une évolution des cotisations contenue et d'une sinistralité favorable du fait d'une reprise des soins post Covid plus faible qu'attendue et notamment en soins hospitaliers.

Contrats santé collectifs :

Le nombre de contrats fin 2022 est de 2.453 en hausse par rapport à 2021 de 7,82%. Ce développement reste honorable dans un contexte concurrentiel et d'évolution d'accords de branches imposant des niveaux de garantie non compatibles avec notre offre ANI.

Le résultat de cette branche est de 64 000 euros.

• **Les assurances accidents** : elles sont composées des contrats Protection des Accidents de la Vie avec ses options « Garantie des Accidents de la Vie (GAV) » et « Premium Accidents », les Garanties du conducteur et les autres Individuelles accidents (extra scolaires...) et de notre nouveau contrat Multi-Mobilités dont la commercialisation a démarré en janvier 2022.

Les cotisations atteignent 20,7 millions d'euros, en hausse de 1,55% par rapport à 2021, et représentent 4,52% de notre chiffre d'affaires total en 2022.

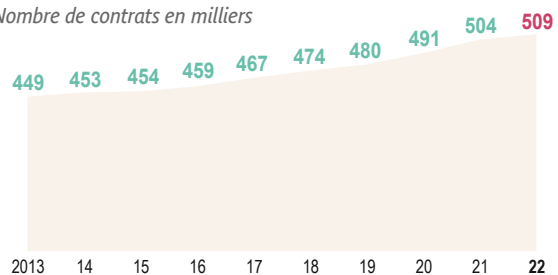
Le nombre de contrats fin 2022 est de 209.025 en hausse par rapport à 2021 de 0,71%. Cette hausse est notamment liée au lancement de l'offre Multi-Mobilités dont le nombre de contrats est de 1.420 fin 2022 permettant de compenser la baisse résultant du transfert des contrats « assurance du conducteur » vers une garantie désormais incluse dans le contrat auto.

On constate un développement toujours significatif du nombre de contrats garantie accidents de la vie. Fin 2022, 64 423 Sociétaires bénéficient d'une Garantie des Accidents de la Vie et 92 103 Sociétaires bénéficient d'une Premium Accidents. Ce sont ainsi 1 900 Sociétaires de plus qu'en 2021 qui bénéficient de cette protection indispensable en cas d'accidents de la vie privée. Chaque année, 20 000 personnes meurent à la suite d'accidents domestiques soit 5 fois plus que sur la route ; c'est la première cause de décès chez les enfants de 1 à 14 ans... (source « Assurance Prévention »).

Le résultat de cette branche ressort en gain favorable de 3,67 millions d'euros avec une sinistralité plus élevée en 2022 après une année 2021 plus favorable dans le cadre des mesures sanitaires liées à la pandémie Covid-19.

## ASSURANCES AUTOMOBILES

Nombre de contrats en milliers



Le chiffre d'affaires de la branche automobile s'élève à 180,1 millions d'euros, en hausse de 3,15% par rapport à 2021 avec un développement de 0,96% du nombre de contrats.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2022 est de 508.828 en progression de 13,28% depuis 2013.

Les assurances automobiles représentent 39,36% de notre chiffre d'affaires total, contre 39,85% en 2021.

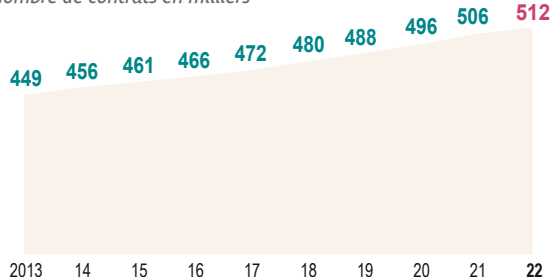
La sinistralité a été très fortement impactée par les événements climatiques exceptionnels (grêles de printemps et d'été) et par la forte augmentation du coût des réparations automobiles dans un contexte de niveau d'inflation élevé.

Le résultat technique de cette branche ressort déficitaire de 11,1 millions d'euros.



## ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, CATASTROPHES NATURELLES ET PROTECTION JURIDIQUE

Nombre de contrats en milliers



Le nombre des contrats en vigueur fin 2022 est de 511.777, en progression de 1,15% par rapport à 2021 et de 13,90% depuis 2013. Le chiffre d'affaires 2022, dommages aux biens catastrophes naturelles et protection juridique inclus, s'élève à 143 millions d'euros, en progression de 4,6%

Ces branches représentent 31,25% du chiffre d'affaires contre 31,20% en 2021. La sinistralité a été très fortement impactée par les événements climatiques exceptionnels (grêles de printemps et d'été, sécheresse) pour lesquels la réassurance est intervenue de manière très significative, avec une augmentation du coût moyen des réparations dans un contexte d'inflation élevée et de difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction.

Cette sinistralité entraîne une reprise nette de la provision d'égalisation d'un montant de 6,5 millions d'euros.

En matière de catastrophes naturelles, notre Société fait face en 2022, à une très forte sinistralité sécheresse.

Le résultat technique net cumulé de ces branches (dommages aux biens, catastrophes naturelles et protection juridique) ressort en gain de 0,9 million d'euros.

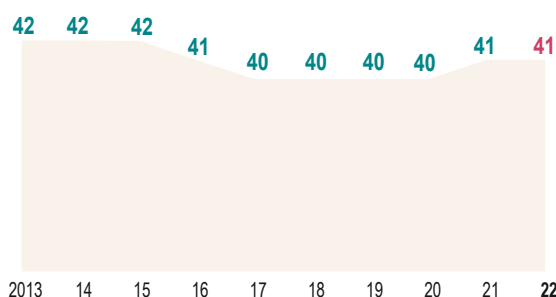
## RISQUES DIVERS

Ils regroupent la Responsabilité Civile générale, la construction et la caution et représentent 3,35% du chiffre d'affaires total pour un montant de 15,3 millions d'euros en hausse de 6,27% par rapport à 2021.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2022 est de 41.294, en hausse de 0,66% par rapport à 2021.

Le résultat technique de cette branche ressort en gain de 0,6 million d'euros avec une sinistralité favorable en Responsabilité Civile Générale. Concernant la branche construction, le résultat technique est déficitaire en 2022 mais en redressement par rapport à 2021 dans le cadre de notre plan d'action visant progressivement à retrouver les équilibres techniques de cette branche.

Nombre de contrats en milliers



## ACCEPTATIONS

Cette activité, provenant principalement de participations à des pools de risques spéciaux (risques atomiques, risques de pollution, manifestations sportives, etc.) et à une participation au traité de réassurance de la société L'Étoile, représente une très faible partie de notre chiffre d'affaires soit 0,39% ; elle génère en 2022 un excédent de 0,6M€ après alimentation de 0,1 million d'euros de la provision d'égalisation, la portant à 1,9M€.



## 1.2.2 résultats des investissements

## I COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits des placements non alloués au compte technique ainsi que les autres produits non techniques et les produits exceptionnels s'élèvent à **9 873 965 €**.

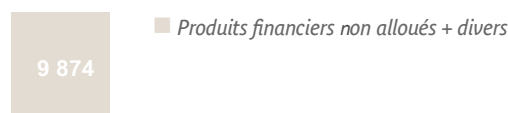
Par ailleurs, les charges de placement non allouées au compte technique ainsi que les autres charges non techniques et les charges exceptionnelles s'élèvent à **3 595 474 €**.

Les profits provenant de la réalisation des placements non alloués, des autres résultats non techniques et du résultat exceptionnel s'élèvent à **6 278 491 €**.

Après impôt sur les Sociétés et taxe sur les excédents de provisions techniques pour 2 506 017€, le bénéfice de l'exercice, s'élève à **1 865 838 €**. Ce résultat, ajouté au produit des droits d'adhésion et après affectation décidée par l'Assemblée Générale, entraîne une augmentation de **2 299 723 €** de nos fonds propres, soit **0,50%** des cotisations émises.

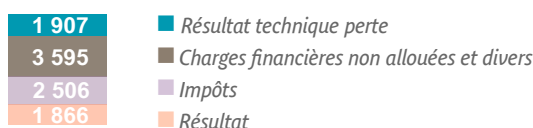
Les fonds propres représentent ainsi désormais un ratio de 56,4% du chiffre d'affaires.

## PRODUITS



Compte non Technique 2021 en milliers d'euros

## CHARGES



## III-COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations N	Opérations N-1
<b>1</b> Résultat technique :	+	-1 906 636	20 640 575
<b>3</b> Produits des placements :	+	35 311 589	37 794 586
3a Revenus des placements	+	28 282 057	31 509 896
3b Autres produits des placements	+	30 438	1 030 743
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	6 999 094	5 253 948
<b>5</b> Charges des placements :	-	11 633 670	10 774 179
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	2 883 696	2 953 929
5b Autres charges des placements	-	5 672 231	3 337 111
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	3 077 743	4 483 139
<b>6</b> Produits des placements transférés	-	18 297 390	20 924 695
<b>7</b> Autres produits non techniques	+	1 291 342	919 458
<b>8</b> Autres charges non techniques	-	752 122	855 179
<b>9</b> Résultat exceptionnel :	+/-	358 742	-208 147
9a Produits exceptionnels	+	558 479	1 204 599
9b Charges exceptionnelles	-	199 737	1 412 746
<b>10</b> Participation des salariés	-		1 224 381
<b>11</b> Impôt sur les bénéfices	-	2 506 017	10 699 874
<b>12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 865 838</b>	<b>14 668 165</b>
Renforcement des fonds propres :		<b>2 299 723</b>	<b>15 144 004</b>
Fonds propres / CA		56,38%	58,36%



A fin 2022, le montant global de nos placements en valeur de réalisation a diminué de 78,1 millions d'euros à 1 075,3 millions d'euros (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds), soit une variation de -6,8%.

En 2022, nos revenus des placements ont diminué de 10,2% à 28,3 millions d'euros (31,5 millions d'euros en 2021) avec :

- Une baisse des revenus du compartiment actions à 3,9 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros en 2021. Cette baisse s'explique par la distribution en 2021 d'un dividende exceptionnel de 4,7 millions d'euros par Vivendi (suite à l'introduction en bourse de sa filiale UMG en 2021).
- Une légère hausse des revenus du compartiment obligataire à 15,5 millions d'euros (15,3 millions d'euros en 2021) avec une stabilisation des revenus obligataires en direct et une hausse des revenus des fonds obligataires.
- Une hausse des revenus du compartiment immobilier à 8,7 millions d'euros (8 millions d'euros en 2021).

Le tableau ci-dessous présente, par classe d'actifs, sur la période de référence, la répartition en montant des revenus des placements, le poids en pourcentage des revenus des placements, le poids en pourcentage des placements en valeur de réalisation et le ratio revenus des placements/valeur de réalisation des placements.

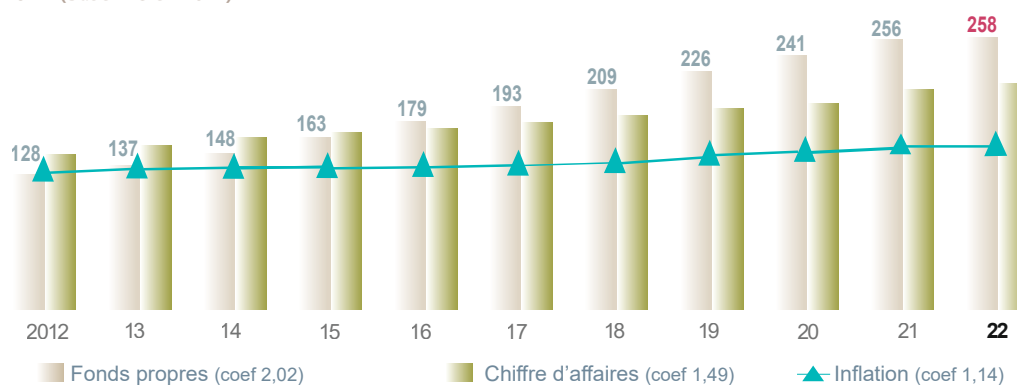
Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) au 31.12.2022	Revenus des placements	Poids en % des revenus	Poids en % des placements	Revenus des placements/valeur de réalisation
<b>GLOBAL (1 075,3 M €)</b>	<b>28,3 M €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>2,8%</b>
Immeubles, SCI et fonds à prépondérance immobilière (237,6 M €)	8,7 M €	30,7%	22,1%	3,7%
Actions et OPCVM actions (135,5 M €)	3,9 M €	13,9%	12,6%	2,9%
FCPR, OPCVM diversifiés et fonds d'infrastructures (48 M €)	0,2 M €	0,7%	4,5%	Ns
Obligations, OPCVM obligataires et fonds de dettes privées (632,7 M €)	15,5 M €	54,7%	58,8%	2,4%
SICAV monétaires, prêts et dépôts (21,5 M €)	0 M €	0,1%	2,0%	0,1%

En 2022, les fonds propres sont alimentés, après affectation par l'Assemblée générale du 11 mai 2023, de l'intégralité du résultat de l'exercice auquel a été ajouté le produit des droits d'adhésion, soit au total une augmentation de 2 299 723 €.

Pour rappel, en 2021, les fonds propres ont été alimentés, après affectation par l'Assemblée générale, de l'intégralité du résultat de l'exercice auquel a été ajouté le produit des droits d'adhésion soit au total une augmentation de 15 144 004 €.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des fonds propres comparée à l'évolution de l'inflation et du chiffre d'affaires entre 2012 et 2022.

**Évolution des fonds propres (en millions d'euros) comparée à l'évolution de l'inflation et du chiffre d'affaires entre 2012 et 2022 (base 128 en 2012)**



Après plusieurs années globalement favorables pour la Mutuelle de Poitiers malgré le contexte pandémique et ses conséquences, un bon développement commercial et des résultats techniques et financiers satisfaisants, nous ayant permis de verser durant 3 années consécutives une ristourne de cotisations à nos Sociétaires, renforcer de façon significative nos fonds propres et doter notre provision d'égalisation et ainsi conforter la solidité de notre entreprise, nous avons fait face en 2022 à un exercice qui s'est montré particulièrement complexe. L'exercice 2022 a effectivement été marqué d'une part, par de fortes tensions sur le plan géopolitique, ayant généré un niveau d'inflation historiquement élevé et de nombreuses volatilités notamment financières et d'autre part, par une sinistralité climatique majeure qui a frappé de nombreux territoires en France. Ces événements ont impacté les coûts des sinistres et les coûts de fonctionnement de l'entreprise qui restent cependant maîtrisés.

Ce contexte géopolitique, économique et social qui perdure ne génère pas à ce jour d'inquiétude importante à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité. A moyen terme, nous restons bien sûr vigilants à ses effets économiques et sociaux ainsi qu'aux autres facteurs de risques émergents (risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...), et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.



# 2

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

<b>2-1 Informations générales sur le système de gouvernance</b> .....	<b>14</b>
2.1.1 Administration et direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances .....	14
2.1.2 La politique et les pratiques de rémunération .....	18
<b>2-2 Exigences de compétence et d'honorabilité des personnes visées par la Directive Solvabilité 2</b> .....	<b>19</b>
<b>2-3 Gestion des risques</b> .....	<b>20</b>
2.3.1 Description du système de gestion des risques de la Société .....	20
2.3.2 L'animation de la filière gestion des risques au sein de l'entreprise .....	21
<b>2-4 L'ORSA: évaluation interne des risques et de la solvabilité</b> .....	<b>23</b>
<b>2-5 Système de contrôle interne</b> .....	<b>24</b>
2.5.1 Définition et acteurs du dispositif de contrôle interne .....	24
2.5.2 Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité de l'entreprise .....	25
<b>2-6 Fonction Audit Interne</b> .....	<b>25</b>
2.6.1 Mise en œuvre de la Fonction Audit interne de l'entreprise .....	25
2.6.2 Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées .....	25
<b>2-7 Fonction Actuarielle</b> .....	<b>26</b>
<b>2-8 Sous-traitance</b> .....	<b>26</b>
2.8.1 Description de la politique de sous-traitance de l'entreprise .....	26
2.8.2 Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée par l'entreprise .....	27
<b>2-9 Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité</b> .....	<b>27</b>

## 2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### 2.1.1 Administration et direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des Assurances. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise et de proposer les stratégies. Il rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration qui a également pour missions d'arrêter les stratégies proposées par le Directeur Général et d'assurer le contrôle de l'activité. Le Conseil d'Administration quant à lui rend compte à l'Assemblée Générale, cette dernière ayant notamment pour objet d'approuver les comptes de la Société et de procéder aux modifications statutaires.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'organe d'administration de gestion ou de contrôle au sens du Règlement délégué n°2015/35 du 10 octobre 2014 et conformément à l'article R354-1 du Code des assurances.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux Statuts de l'entreprise et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

#### 2.1.1.1 Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### PRÉSIDENTS HONORAIRES

**M Henri MARCEL**,  
Ingénieur Agronome (INA).

**Maître Yves MUSEREAU**,  
Avoué Honoraire près la Cour d'Appel de Poitiers.

#### DIRECTEURS GÉNÉRAUX HONORAIRES

**M Maxime-Henri DÉSSERT**

**M Olivier DÉSSERT**



De gauche à droite :  
C. Allard, M. de Vasselot,  
B. Moulouquet, E. Guillaumond,  
Gal F. Kern, E. Camus Nikitine,  
Gal J-M. Olivier, Dr J. Drouineau,  
C. Aubin, D. de La Grandière,  
H. des Courtis, Me A. de Cambourg,  
P. de Lassée.

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les Sociétaires et d'un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations de l'activité de la Société et veillent à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et deux Vice-Présidents qui forment le bureau du Conseil d'Administration.

#### PRÉSIDENT

**Docteur Jacques DROUINEAU**, Ancien Radiologue, Ancien Interne, Ancien Chef de Clinique, Ancien Chef du pôle d'imagerie du CHU de Poitiers. Date de fin de mandat : 2025

#### VICE-PRÉSIDENT

**M Bruno MOULONGUET**, Ancien Agriculteur. Date de fin de mandat : 2025

**M Christian AUBIN**, Ancien Doyen et Professeur à la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers. Date de fin de mandat : 2025

#### ADMINISTRATEURS

**Mme Donatienne de La GRANDIÈRE**,  
Agriculteur. Date de fin de mandat : 2025

**Général (2S) François KERN**,  
1<sup>er</sup> Adjoint de la Mairie de Chantilly. Ancien  
Directeur Général des services de la Mairie  
de Chantilly. Date de fin de mandat : 2027

**M Patrick de LASSÉE**,  
Président Honoraire du Tribunal de  
Commerce de Poitiers.  
Date de fin de mandat : 2027

**Maître Anne de CAMBOURG**,  
Avocat associée au barreau de Poitiers.  
Date de fin de mandat : 2027

**M Médéric de VASSELLOT**,  
Ancien Directeur de l'innovation des  
méthodes et process (OFI AM).  
Date de fin de mandat : 2023

**Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI**,  
Ancien Conseiller pour la sécurité générale  
au Cabinet du Directeur Général de  
l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris  
(AP-HP). Date de fin de mandat : 2023

**M Hervé des COURTIS**,  
Ancien Courtier en réassurance.  
Date de fin de mandat : 2023.

**Mme Elisabeth GUILLAUMOND**,  
Gérante de la Société FABRIX.  
Date de fin de mandat : 2027

**Mme Emmanuelle CAMUS NIKITINE**,  
Ancienne directrice juridique de la société  
internationale SGD, société spécialisée  
dans l'industrie verrière, pharmaceutique,  
parfumerie/cosmétique.  
Date de fin de mandat : 2023

#### ADMINISTRATEUR ÉLU PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

**M. Cédric ALLARD**, Inspecteur Régleur au sein du service « sinistres corporels » à la Mutuelle de Poitiers. Date de fin de mandat 2023

#### LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois Comités consultatifs sont chargés de préparer les délibérations du Conseil d'Administration et de lui faire des recommandations dans leurs domaines de compétence.

Ils agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration et leurs attributions sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation et notamment de la Directive Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il s'agit :

- du Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales,
- du Comité juridique, de conformité et de gouvernance,
- du Comité de sélection et de rémunération.

La compétence de ces Comités a été étendue au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances.



## 2.1.1.2 Le Directeur Général et les membres du Comité de Direction

## DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

La Direction Générale de la Société est exercée par Stéphane Désert qui est secondé par Anne-Sophie Fraissinet et Thierry Gallet, Directeurs Généraux Adjointes. Le Directeur Général s'appuie sur un Comité de Direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la Société.

Ce Comité se compose actuellement de neuf membres.



De gauche à droite : A-S. Fraissinet, E. Ballif, M. Daubelcour, M. Duflos, S. Désert, A. Rémy, E. Moreau, T. Gallet, L. Machado.

## COMITÉ DE DIRECTION

**Stéphane DÉSSERT**  
Directeur Général  
Dirigeant Effectif



**Anne-Sophie FRAISSINET**  
Directeur Financier et des risques  
Directeur Général Adjoint  
Second Dirigeant Effectif



**Thierry GALLET**  
Directeur Technique assurance et de l'offre de services  
Directeur Général Adjoint  
Second Dirigeant Effectif



**Marie DUFLOS**  
Directeur Juridique, Conformité et Secrétariat Général



**Augustin RÉMY**  
Directeur de l'Indemnisation et de la RSE



**Emmanuel BALLIF**  
Directeur Commercial, digital et communication  
externe



**Évelyne MOREAU**  
Directeur Organisation et Audit interne



**Lionel MACHADO**  
Directeur de l'Informatique et des systèmes d'information



**Mireille DAUBELCOUR**  
Directeur des Ressources humaines et communication interne



### 2.1.1.3 Les fonctions clés exigées par la Directive Solvabilité 2

Dans son système de gouvernance, la Mutuelle de Poitiers a procédé à la nomination des fonctions clés conformément à l'article L354-1 du Code des assurances. Le tableau ci-dessous indique quelles sont ces fonctions et leurs attributions réglementaires :

Fonction	Attributions - les Responsables des fonctions clés au sens de la Directive solvabilité 2 s'acquittent de toutes les missions suivantes :
<b>Gestion des Risques</b>	<p><b>Article 269 du Règlement délégué et R354-2-3 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en lien avec la Direction de l'entreprise et les autres responsables de fonctions clés ;</li> <li>- assurer le suivi du système de gestion des risques ;</li> <li>- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble ;</li> <li>- rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions telles que la stratégie de l'entreprise, les projets et investissements de grande ampleur ;</li> <li>- identifier et évaluer les risques émergents.</li> </ul>
<b>Conformité</b>	<p><b>Articles 270 du Règlement délégué et R354-4-1 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une politique de conformité et un plan de conformité ;</li> <li>- définir les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité ;</li> <li>- évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise d'assurance ou de réassurance pour prévenir toute non-conformité ;</li> <li>- conseiller le Directeur Général ainsi que le Conseil d'Administration sur toutes questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et à leur exercice ;</li> <li>- évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ;</li> <li>- identifier et évaluer le risque de conformité.</li> </ul>
<b>Audit interne</b>	<p><b>Articles 271 du Règlement délégué et R354-5 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise ;</li> <li>- adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ;</li> <li>- communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration ;</li> <li>- émettre des recommandations ;</li> <li>- soumettre au moins une fois par an au Conseil d'Administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;</li> <li>- s'assurer du respect des décisions prises sur la base des ces recommandations ;</li> <li>- si nécessaire, la fonction d'audit interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit ;</li> <li>- évaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.</li> </ul>
<b>Actuarielle</b>	<p><b>Articles 272 du Règlement délégué et R354-6 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;</li> <li>- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;</li> <li>- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;</li> <li>- vérifier si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques ;</li> <li>- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;</li> <li>- lorsqu'elle compare les meilleures estimations aux données tirées de l'expérience, la fonction actuarielle évalue la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et exploite les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours ;</li> <li>- informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, dans les conditions prévues à l'article L322-3-2 du Code des Assurances ;</li> <li>- fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;</li> <li>- superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R351-13 du code des assurances ;</li> <li>- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques mentionnée à l'article L354-2, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu aux sections 1 et 2 du chapitre II du présent titre et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité mentionnée à l'article L54-2 ;</li> <li>- la fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au Conseil d'Administration.</li> </ul>

Chaque responsable de fonction clé a été nommé par le Directeur Général et sa nomination a fait l'objet d'une communication au Conseil d'Administration et d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Les responsables de ces fonctions exercent leur activité sous l'autorité directe d'un Dirigeant Effectif (Directeur Général et Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant Effectif, cf. infra organigramme GRCS), le Directeur Général étant régulièrement informé par les responsables de fonctions clés de sujets relevant de leur périmètre d'activité. Les responsables des fonctions clés Gestion des Risques, Conformité et Actuariat sont placés sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des risques, Second Dirigeant Effectif de l'entreprise, pour l'exercice des missions de leurs fonctions afin d'assurer leur indépendance et leur autorité nécessaire leur permettant d'exercer leur mission objectivement et d'être libres de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise.

Le Responsable de la Fonction Audit Interne, quant à lui exerce son activité sous l'autorité du Directeur Général.

Les responsables de fonctions clés travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres et s'appuient sur l'ensemble des collaborateurs de la Société pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Ils sont membres des structures internes de gouvernance nécessaires à l'exercice de leurs missions et participent à des réunions et groupes de travail externes (France Assureurs, ROAM...).

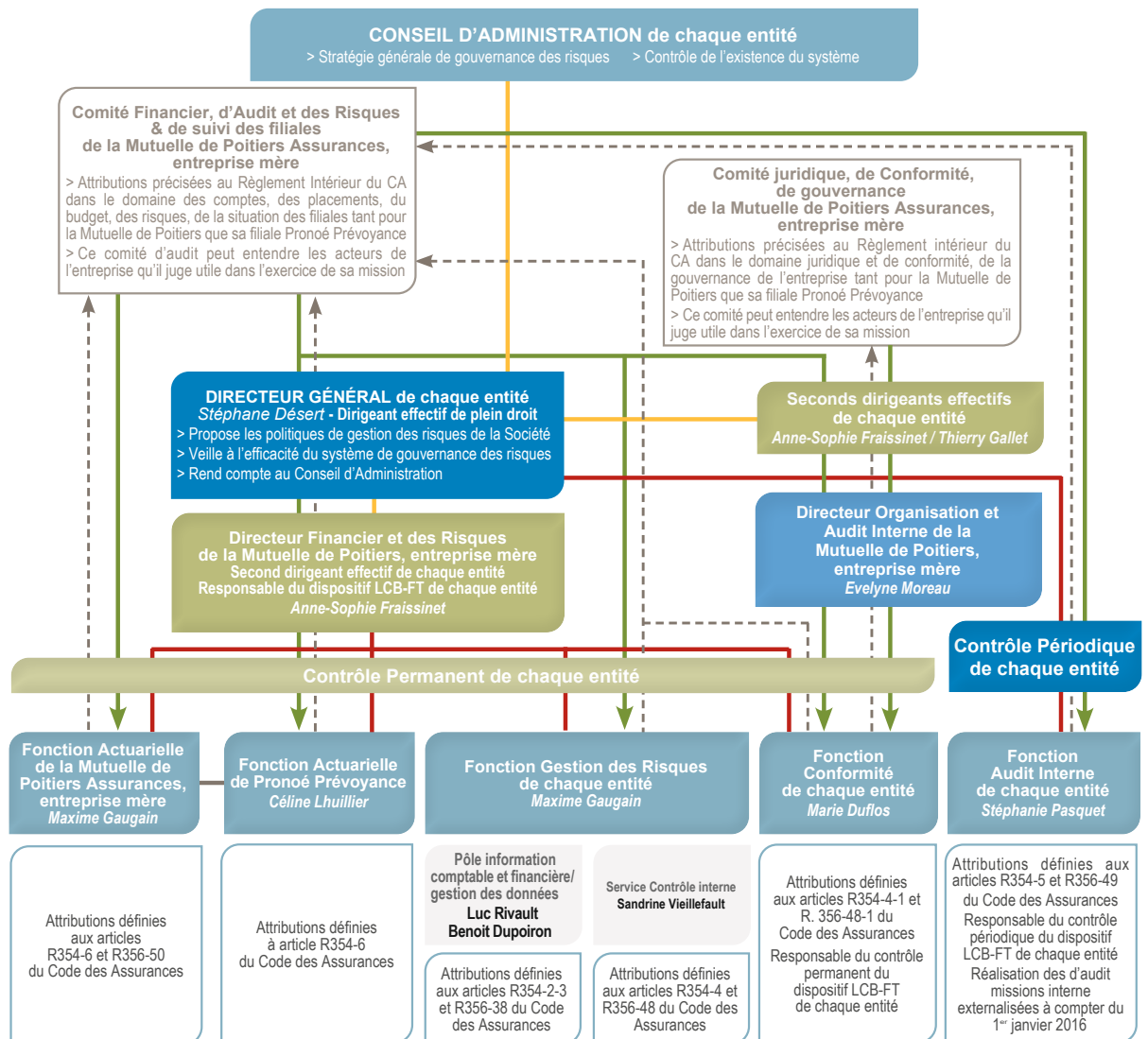
Les responsables de fonctions clés disposent des ressources et du positionnement nécessaires pour leur permettre d'accomplir leurs missions avec efficacité.

Les responsables des fonctions clés rendent compte au Directeur Général et/ou au Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint au moins annuellement en lui fournissant le reporting détaillé prévu par la réglementation.

Le Conseil d'Administration (via ses comités spécialisés ou directement) entend au moins une fois par an les responsables des fonctions clés et dispose de la possibilité de les consulter dès qu'il le souhaite. Outre cette audition à minima annuelle des responsables des fonctions clés, chaque responsable d'une fonction clé doit pouvoir informer, directement et de sa propre initiative le Conseil d'Administration d'éventuels problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de l'exécution de sa mission. Ce pouvoir d'information du Conseil d'Administration s'exerce selon une procédure d'alerte validée par les membres du Conseil d'Administration.

L'organigramme « Gouvernance des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances » présente la structure fonctionnelle mise en place au sein de chaque entité le composant pour répondre aux exigences de gouvernance des risques contenues dans les articles 44 et suivants de la Directive Solvabilité 2. Il synthétise les attributions allouées aux différents acteurs de la gouvernance des risques au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances (et de Pronoé Prévoyance) en fonction de leurs compétences et assoit une séparation appropriée des responsabilités.

#### ORGANIGRAMME « GOUVERNANCE DES RISQUES DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES » - à effet du 8/04/2022



> Mise en œuvre du système de gestion des risques tel que défini dans l'article R354-2 du Code des Assurances

Comité spécialisé du Conseil d'Administration

Comités compétents pour examiner les thématiques spécifiques relevant de son champ de compétences.

Les responsables des fonctions clés peuvent informer le Conseil d'Administration (ou l'un de ses comités spécialisés) lorsque surviennent des événements de nature à le justifier (L322-3-2 al. 3 C. Ass.).

Le conseil d'administration (ou l'un de ses comités spécialisés) entend, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés (L322-3-2 al. 4 C. Ass.).

Rattachement fonctionnel des Responsables de Fonction Clé à un Dirigeant effectif (L322 al. 2 C. Ass.).

Mise à jour Avril 2022

En 2022, les responsables de fonctions clés ont réalisé leurs missions.

### 2.1.1.4 Faits marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des travaux de construction d'une offre prévoyance. Notre filiale Pronoé Prévoyance, société anonyme d'assurance créée le 26 novembre 2021, a obtenu le 10 octobre 2022 l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution pour exercer dans les branches 1, 2 et 20 visées à l'article R321-1 du Code des assurances. En 2022, les organes de gouvernance de chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont réunis régulièrement et normalement.

En tant qu'entreprise mère, la Mutuelle de Poitiers Assurances a plus particulièrement en 2022, défini la stratégie du Groupe prudentiel et des entités qui le composent, assuré le contrôle de sa filiale prévoyance, assuré le pilotage économique et financier des entités du Groupe prudentiel, mis en place un système adéquat et efficace de gestion des risques au niveau du groupe et validé le reporting réglementaire du Groupe prudentiel (politiques écrites particulièrement).

N.B : l'activité de Pronoé Prévoyance ayant démarré début 2023, le reporting réglementaire qualitatif (RSR et SFCR) sera étendu au périmètre du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et à celui de la filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances en 2024.

## 2.1.2 La politique et les pratiques de rémunération

### 2.1.2.1 Les principes de rémunération à la Mutuelle de Poitiers

La rémunération doit permettre de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.

Elle doit aussi revêtir un caractère à la fois juste et raisonnable conformément aux valeurs mutualistes partagées par l'entreprise et ses dirigeants.

La politique de rémunération établie par la Mutuelle de Poitiers participe à la gestion des risques :

- elle assure une cohérence entre les comportements de ses collaborateurs et ses objectifs à long terme. Les collaborateurs ne sont pas encouragés par le système de rémunération à prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise ;
- elle interdit tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la Société. En particulier, elle encadre la rémunération des personnes susceptibles de prendre des risques (membres du Comité de Direction, membres du Conseil d'Administration, titulaires des fonctions clés) ;
- elle évite les conflits d'intérêts en mettant en place notamment un mode de rémunération des acteurs de la Mutuelle de Poitiers permettant d'éviter des comportements non conformes aux intérêts des sociétaires au Siège social et dans les agences commerciales ;
- elle promeut un bon climat social et la stabilité du personnel. Il est dans l'intérêt de la Société de bien connaître ses collaborateurs afin de limiter le turn over. Cette stabilité permet à ses collaborateurs, attachés à l'entreprise, d'être plus compétents et plus fiables. Cette fiabilité contribue à une politique de gestion saine et effective des risques (moins de risques d'erreurs, limitation du risque de fraude notamment).

Sur la période de référence, aucune transaction importante n'a été conclue avec des actionnaires (une Société d'assurance mutuelle n'en disposant pas), des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

### 2.1.2.2 Information sur les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la réglementation, les Statuts de la Mutuelle de Poitiers prévoient la possibilité d'indemniser les membres du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article R322-55-1 qui prévoit que les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les administrateurs ne perçoivent donc pas de rémunération mais une indemnité forfaitaire (en relation avec le temps passé) d'un montant modeste, liée à leur présence :

- ▶ aux séances mensuelles du Conseil d'Administration de la Société (11 réunions par an), et/ou
- ▶ à la réunion d'un Comité spécialisé du Conseil, dont ils sont membres, lorsque celui-ci se réunit un jour différent de la séance du Conseil.

Cette indemnité mensuelle, forfaitaire, varie selon la fonction occupée au sein du Conseil d'Administration (Président du Conseil d'Administration, Vice-Président, Administrateur).

Les indemnités versées aux administrateurs, allouées dans le cadre d'une enveloppe annuelle globale validée par l'Assemblée Générale, ne contiennent pas de part variable et ne peuvent générer de conflit d'intérêt.

Par ailleurs, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour assister aux séances du Conseil (ou pour mener toute mission qui leur aurait été confiée par ce dernier) leur sont remboursés.

### 2.1.2.3 Information sur les pratiques applicables aux Dirigeants Effectifs et aux autres membres du Comité de Direction

Les droits à rémunération des Dirigeants Effectifs (Directeur Général et Directeurs Généraux Adjoints) et des autres membres du Comité de Direction sont les mêmes que ceux du personnel salarié de l'entreprise (cf. point 2.1.2.4). La rémunération du Directeur Général est fixée par le Comité de Sélection et de Rémunération du Conseil d'Administration, celle des autres membres du Comité de Direction étant fixée par le Directeur Général.

En outre, les membres du Comité de Direction peuvent percevoir en complément de leur salaire fixe un bonus annuel plafonné de rémunération, ne pouvant excéder 10 % du salaire annuel pour le Directeur Général, 8 % pour les Directeurs Généraux Adjoints et 5 % pour les autres membres du Comité de Direction. Les plafonds et modalités sont encadrés au sein de la politique de rémunération de l'entreprise approuvée par le Conseil d'Administration. Il n'existe pas de système de variable sur objectif afin d'assurer une gestion saine et efficace et une prise de risque non excessive.

En matière de retraite, il n'existe pas de dispositif de retraite anticipée. En ce qui concerne les dispositifs de retraite complémentaire, les Dirigeants Effectifs et les autres membres du Comité de Direction bénéficient, comme tous les salariés d'un régime « article 83 » et en supplément, lié à leur appartenance à cette catégorie, d'un régime « article 39 », permettant



sous réserve de conditions définies dans le règlement du régime de recevoir un complément de retraite (dans la limite de 15% de la rémunération). Ce régime est impacté par l'ordonnance du 3 juillet 2019 qui stipule qu'aucun nouvel adhérent ne peut entrer dans le régime et qu'aucun nouveau droit (notamment d'ancienneté) ne peut être acquis pour les salariés existants, pour des périodes postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### 2.1.2.4 Information sur les pratiques relatives aux salariés de la Mutuelle de Poitiers

Les principes de rémunération des salariés sont définis dans la politique de rémunération de l'entreprise, validée annuellement par le Conseil d'Administration.

L'ensemble du personnel salarié perçoit une rémunération fixe, versée sur 13,5 mois (avec un 13<sup>ème</sup> mois en décembre et une prime de vacances, représentant ½ mois de salaire, au mois de mai). Au cours d'une réunion annuelle, en novembre ou décembre, les partenaires sociaux discutent avec la Direction générale des différentes enveloppes d'évolutions salariales (notamment les éventuelles mesures collectives) dans le but de signer un accord sur les salaires. Dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sont évoqués les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail, l'épargne salariale, les travailleurs handicapés et l'égalité professionnelle.

Les salariés bénéficient en outre d'un accord d'intéressement, et d'un accord de participation. Cette rémunération variable est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise, avec abondement de l'employeur et d'un plan d'épargne retraite d'entreprise (régime « article 83 »).

Enfin, pour le personnel des agences salariées, en charge de la distribution des contrats d'assurance, des primes de production et challenges commerciaux constituent une part variable de rémunération. Les règles d'attribution sont fixées et encadrées par le plan d'action commerciale annuel. Ces rémunérations représentent moins de 10 % de la rémunération brute annuelle du personnel concerné et ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

#### 2.1.2.5 Information relative aux agents généraux

Les rémunérations de cette catégorie sont composées :

- D'un commissionnement sur les cotisations selon les dispositions prévues par les Accords ;
- D'un intéressement, défini par les accords conclus entre la Direction et le Bureau du Syndicat des Agents ;
- D'un intéressement lié à la production, dont la valeur est définie chaque année par le plan d'action commerciale annuel ;
- D'un intéressement lié aux résultats de l'entreprise lorsque ceux-ci le permettent ;
- D'une indemnisation partielle et sous condition du temps passé à la gestion d'événements exceptionnels, notamment climatiques, qui perturbent le fonctionnement normal de l'agence par un nombre exceptionnel de sinistres à gérer.

Les modalités de rémunération des agents ont été mises en place avec le souci d'éviter les fluctuations importantes, source d'instabilité des situations. Ainsi, la part de l'intéressement et la gratification prévue par le concours de production, ainsi que l'éventuelle situation aux résultats ne représentent qu'une part accessoire du commissionnement général.

Ces systèmes de rémunération ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

## 2.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ DES PERSONNES VISÉES PAR LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ 2

Dans le cadre de sa politique « compétences et honorabilité », la Mutuelle de Poitiers a mis en place des procédures visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont, à tout moment c'est-à-dire avant leur nomination mais aussi de manière continue, aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées, selon les cas, de façon individuelle et/ou collective (cf. schéma ci-dessous) et font l'objet d'un suivi permanent, notamment par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans le cadre :

Appréciation des exigences de compétences et d'honorabilité

	Compétences		Honorabilité
	Collective	Individuelle	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- de la procédure de notification obligatoire de la nomination ou du renouvellement des Dirigeants effectifs et/ou de l'une des quatre fonctions clés réglementaires (<i>gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle</i>) dans un délai de 15 jours suivant leur nomination ou leur renouvellement, ou encore,</li> <li>- de sa possibilité d'opposition à la poursuite du mandat d'un membre du Conseil d'Administration lorsque celui-ci ne remplit pas ou plus les conditions d'honorabilité ou les conditions de compétence et d'expérience qui lui sont applicables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Organe collégial de surveillance et de contrôle</b> (Conseil d'Administration)</li> <li>- <i>Marché de l'assurance.</i></li> <li>- <i>Stratégie de l'entreprise.</i></li> <li>- <i>Modèle économique de l'entreprise.</i></li> <li>- <i>Système de gouvernance de l'entreprise.</i></li> <li>- <i>Gouvernance des risques.</i></li> <li>- <i>Analyse financière et actuarielle.</i></li> <li>- <i>Cadre et exigences réglementaires.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Dirigeants effectifs de l'entreprise au sens de la Directive Solvabilité 2 :</b></li> <li>- <i>domaine de compétence et pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques de l'entreprise,</i></li> <li>- <i>implication dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise notamment en matière de stratégie, de budget ou de question financière.</i></li> <li>✓ <b>Responsables des fonctions clés au sens de la Directive Solvabilité 2 :</b></li> <li>- <i>domaine de compétence relevant de leur périmètre d'intervention tel que prévu par la Réglementation.</i></li> </ul>	



**Évaluation de la compétence :**

L'évaluation de la compétence d'une personne se fait par l'appréciation de ses diplômes et qualifications professionnelles, de ses connaissances et le cas échéant de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs d'activité tels que le financier, l'actuariat, le juridique par exemple. Cette analyse, effectuée notamment au moyen du curriculum vitae du candidat, tient compte de la fonction occupée et des différentes missions confiées (Dirigeants effectifs, Responsables de fonctions clés réglementaires, membres du Conseil d'Administration : Président du Conseil d'Administration, Président d'un Comité spécialisé, administrateur).

**Évaluation de l'honorabilité :**

Les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés doivent à tout moment disposer de l'honorabilité nécessaire pour garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise. A cette fin, l'évaluation de l'honorabilité des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs et des fonctions clés, est effectuée au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3), et, le cas échéant, d'une attestation sur l'honneur d'honorabilité (notamment dans le cadre du suivi annuel du respect de cette exigence par les Administrateurs).

**2.3 GESTION DES RISQUES****2.3.1 Description du système de gestion des risques de la Société**

La gestion des risques et le contrôle interne sont des dispositifs étroitement liés (nous parlons alors de système de gestion des risques) dont l'action se situe sur le long terme. Leur finalité est une gestion des risques efficace permettant de s'assurer d'une maîtrise suffisante des risques identifiés afin que l'entreprise puisse réaliser ses objectifs commerciaux, techniques et financiers.

A la Mutuelle de Poitiers, le système de gestion des risques est structuré en trois lignes de maîtrise des activités synthétisé dans le schéma ci-dessous :



Organisation du système de gestion des risques/maîtrise des activités des entités du groupe prudentiel de la Mutuelle de Poitiers

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les « correspondants maîtrise, sécurité et conformité », responsables de l'identification, de l'évaluation et du traitement des risques, notamment par la mise en place de procédures et de contrôles adéquats portant sur les processus/activités dont ils ont la charge.

Cette première ligne permet la maîtrise des activités au jour le jour en mettant en œuvre les pratiques de gestion des risques adaptées au niveau de chaque processus et en communiquant les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

La deuxième ligne de maîtrise est constituée essentiellement des fonctions dédiées à l'animation du système de gestion des risques qui disposent d'une expertise particulière en matière de gestion et de contrôle des risques.

Cette ligne de maîtrise a pour objectif la structuration et la maintenance de l'ensemble du dispositif de maîtrise des activités de l'entreprise en :

- Assistan les opérationnels dans l'identification, l'évaluation et le traitement des principaux risques relevant de leur domaine d'expertise ;
- Contribuant avec les opérationnels à la conception des contrôles les plus pertinents et en opérant le cas échéant des contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau ;
- Développant et harmonisant les bonnes pratiques ;
- Établissant le reporting approprié aux instances de gouvernance.

Ces deux lignes de maîtrise constituent le contrôle permanent.

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités - une fonction audit interne, indépendante et rattachée au plus haut niveau de l'organisation, fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale aux instances de gouvernance (cf. point spécifique supra dans ce rapport). Cette assurance globale couvre l'efficacité du contrôle permanent et de la gouvernance de l'organisation. L'audit interne porte sur l'ensemble des éléments du dispositif de gestion des risques (processus d'identification et d'évaluation) et du dispositif de contrôle interne (atténuation des risques).

Cette troisième ligne de maîtrise constitue le contrôle périodique.

Des intervenants externes peuvent également être amenés à examiner nos dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne (cf. supra schéma).

La gestion des risques et le contrôle interne s'appuient sur un système de gouvernance des risques structuré afin, d'une part, de piloter les activités de gestion des risques au sein de la Société (détection, mesure, contrôle, gestion et déclaration en permanence des risques) et, d'autre part, d'organiser le reporting de gestion de risques vers les différents organes de gouvernance.

Ce système de gouvernance, qui garantit une gestion saine et prudente de l'activité, comprend une structure organisationnelle adéquate, répondant aux articles L.354-1 et suivants du code des assurances, avec une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités. Il intègre les exigences Solvabilité 2 en matière de « dirigeant effectif », de « fonctions clés » et de compétence et honorabilité (« fit & proper »).

Ce système de gouvernance a fait l'objet de développements dans le point 2.1 ci avant de ce document et l'organigramme « gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers » en synthétise l'organisation. Cet organigramme permet de présenter les processus et procédures de reporting relatifs à la gestion des risques (cf. organigramme 2.1.1.3).

Dans le cadre du système de gestion des risques de la Mutuelle de Poitiers, le Directeur Général propose la stratégie de gestion de risques au Conseil d'Administration qui la valide. Le Directeur Général et les membres du Comité de Direction ont en charge sa mise en œuvre, et en rendent compte au Conseil d'Administration.

Pour traiter les risques les plus significatifs de la Mutuelle de Poitiers, les différents acteurs de l'entreprise dédiés à la gestion des risques (correspondants « maîtrise, sécurité et conformité », contrôle interne, fonctions gestion des risques, conformité, audit interne) s'appuient notamment sur un outil « SIGR » (Système d'information de Gestion de Risques).

Ce progiciel permet des possibilités d'interactions différentes sur les modules selon le profil affecté aux différents protagonistes concernés par le dispositif de gestion de risque.

Les résultats de ces travaux (cartographie des risques, suivi des risques résiduels, gestion des incidents) sont communiqués périodiquement aux différentes instances traitant de la gestion des risques (cf. point ci-après).

Dans la politique de gestion des risques, nous détaillons le périmètre d'intervention de chaque instance de gouvernance au regard de la gestion des risques.

La mise en place de la stratégie de gestion des risques de la Société permet à la Mutuelle de Poitiers d'évaluer tous les risques liés à son activité et de déterminer les besoins en capital correspondants.

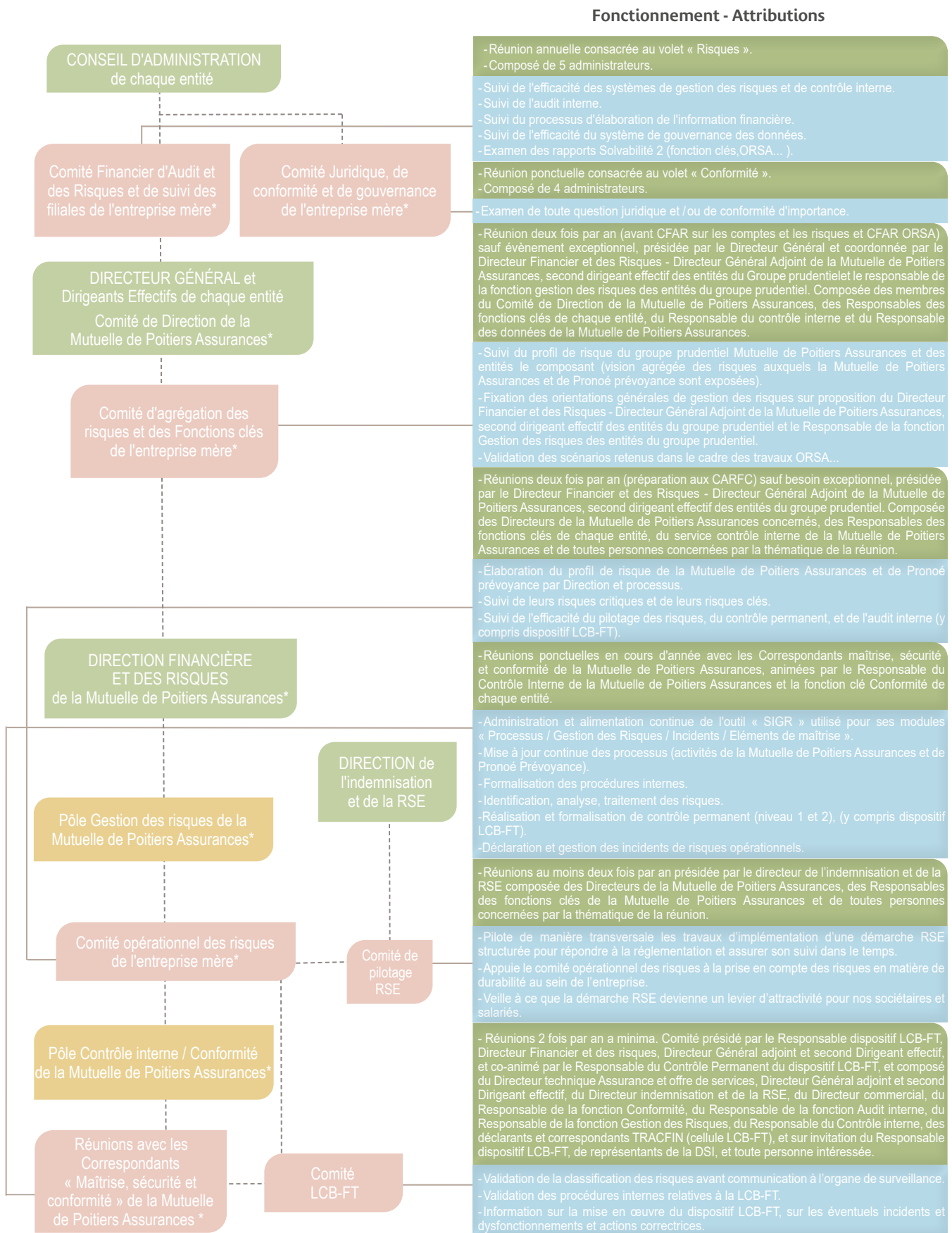
Dans le cadre de notre dispositif de gestion des risques, nous sommes amenés à nous interroger, parmi la liste des risques potentiels majeurs, à des risques spécifiques d'actualité particulièrement susceptibles d'impacter notre activité, nos résultats et nos fonds propres parmi lesquels les risques climatiques, les risques géopolitiques et Cyber et le risque de non-conformité.

### 2.3.2 L'animation de la filière gestion des risques au sein de l'entreprise

Le pilotage effectif et quotidien du dispositif de gestion de risques relève du Directeur Financier et des risques - Directeur Général Adjoint qui s'appuie tout particulièrement sur le Responsable de la Fonction Gestion des risques ainsi que sur les responsables des autres fonctions clés, le service contrôle interne et sur l'ensemble des correspondants « maîtrise, sécurité et conformité » déployés dans l'entreprise.

L'organigramme ci-après synthétise la structure organisationnelle, le fonctionnement, les attributions et la fréquence des réunions de chaque organe de gouvernance en matière de gestion des risques.

## ORGANISATION DES COMITÉS «GESTION DES RISQUES» DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS MAJ 01/03/2023



\*Avec la création de Pronoé Prévoyance, le périmètre d'intervention des comités des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances, « Entreprise mère » et des membres des directions opérationnelles de la Mutuelle de Poitiers a été élargi pour intégrer les activités de cette Société, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Conformément à la réglementation, le Responsable de la Fonction Gestion des risques participe activement au dispositif de gestion des risques de l'entreprise dont il doit faciliter la mise en œuvre. Pour cela, il assiste les dirigeants dans le pilotage des risques, les informe et les conseille sur l'exposition aux risques dans les dossiers majeurs en participant notamment aux différentes instances dédiées aux risques. Il maintient une vue globale du profil de risque de l'entreprise, identifie les risques émergents et alerte le cas échéant. L'ORSA s'inscrit dans ce cadre. Il participe également à l'élaboration de la politique de gestion des risques de l'entreprise.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Gestion des risques est détaillé dans le rapport de la Fonction Gestion des risques annuel qui a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 8 juillet 2022.

## 2.4 ORSA : ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique de ses risques, la Mutuelle de Poitiers procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cet outil fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques, et participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et répond à des exigences réglementaires. Il constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

Le dispositif ORSA de l'entreprise est organisé autour des éléments suivants :

- évaluation du respect permanent du SCR, du MCR et des provisions techniques ;
- identification des déviations éventuelles du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes : l'entreprise doit justifier que le calcul de SCR qu'elle propose est adéquat ;
- évaluation du besoin global de solvabilité (politique en matière de capital) compte tenu de son profil de risque spécifique.

Pour mener à bien ces différentes missions, le Responsable des Fonctions Gestion des risques et Actuarielle, en lien avec le Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, analysent le profil de risque de l'entreprise par catégorie de risques et selon la formule standard. Ils s'intéressent également aux différentes composantes des catégories de risques auxquelles la Mutuelle de Poitiers est exposée afin de déterminer les quelques risques les plus significatifs pour l'entreprise dans le calcul du SCR selon la formule standard.

Cette réflexion, complétée par une analyse historique des taux de couverture de la marge de solvabilité à constituer, leur permet de définir des scénarios (un scénario central et plusieurs scénarios de stress) pour évaluer le respect permanent de la couverture du SCR et du MCR ainsi que les exigences concernant le calcul des provisions techniques.

De plus, dans le cadre des évaluations internes des risques et de la solvabilité de l'entreprise, le Responsable des Fonctions clés Gestion des risques et Actuarielle ainsi que le Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint évaluent la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR. Pour cela, ils étudient si la calibration des risques de la formule standard pour le calcul du SCR est conforme au profil de risque de la Mutuelle de Poitiers afin d'en vérifier l'adéquation pour la société.

Enfin, pour l'évaluation du besoin global de solvabilité, ils étudient si les risques quantifiables et importants auxquels l'entreprise est soumise sont contenus dans le calcul de son SCR et si nécessaire ils ajoutent les risques non pleinement pris en compte.

Chaque année, la Mutuelle de Poitiers réalise un exercice ORSA régulier qui fait l'objet d'un rapport, validé par le Conseil d'Administration et adressé à l'ACPR. Cet exercice est mené dans le cadre du processus budgétaire afin de mesurer les effets de différents scénarios (scénarios de base, de stress) sur le compte de résultats et les fonds propres de l'entreprise. Ce rapport ORSA a été présenté pour validation lors de la séance du Conseil d'Administration du 7 décembre 2022.

Toutefois, un ORSA peut être déclenché de manière ponctuelle afin de réajuster la vision du profil de risque de la Société et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs non anticipés dans l'ORSA régulier.

Le processus ORSA tel que décrit ci-dessus est complété par un « tableau ORSA » piloté mensuellement. Ce tableau synthétique, mensuel, reprend les principaux indicateurs de suivi de l'activité. Ce tableau comprend d'une part des indicateurs de performance tels que la croissance du chiffre d'affaires, le résultat technique, le résultat net et d'autre part, des indicateurs de risques tels que, par exemple, les ratios sinistres sur cotisations par branche d'activité, la répartition des actifs.

Le processus ORSA, partie prenante du système de gestion de risques, est orchestré sous la direction opérationnelle du Directeur financier et des risques – Directeur Général Adjoint qui travaille en étroite collaboration avec le Responsable de la Fonction Gestion des risques, la Direction Technique Assurance et de l'Offre de services et la Direction de l'Indemnisation et de la RSE. Ensemble, ils rendent compte au Directeur Général des résultats des différentes missions qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs évaluations détaillées dans le rapport ORSA annuel et présentent mensuellement le « tableau ORSA ».

Le Directeur Général en liaison avec le Directeur Financier et des risques - Directeur Général Adjoint et le Responsable de la Fonction Gestion des risques rendent compte périodiquement au Conseil d'Administration de ces travaux avec tout particulièrement la validation du rapport ORSA annuel avant communication à l'Autorité de Contrôle ainsi qu'un échange mensuel sur le « tableau Orsa » au cours de chaque séance de Conseil d'Administration.

Nous restons vigilants aux effets de la crise géopolitique actuelle à l'est de l'Europe ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque lié au changement climatique, le risque inflationniste, le risque cyber, le risque financier, le risque de non-conformité, et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et sur notre profil de risque.

## 2.5 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### 2.5.1 Définition et acteurs du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'entité d'atteindre ses objectifs de base, de performances, de rentabilité et de protection des intérêts des assurés, des tiers victimes et du patrimoine de l'entreprise ;
- les informations, notamment financières, sont fiables, le service Contrôle interne s'appuyant sur les correspondants « maîtrise, sécurité et conformité » de la Direction Financière et des risques et sur les missions des Commissaires aux Comptes;
- les lois et réglementation en vigueur, ainsi que les directives internes sont respectées.

L'efficacité du système de contrôle interne de la Mutuelle de Poitiers Assurances repose sur le fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une information et une communication ;
- un pilotage.

Une politique de gestion du risque (Partie 1 : Généralités) a été formalisée en application de l'article L354-1 du Code des Assurances, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration. Elle est réexaminée chaque année et est soumise à approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y a des modifications substantielles (article R354-1 du Code des assurances) et a minima tous les trois ans. Une information est donnée au Conseil d'Administration sur les modifications non substantielles le cas échéant.

En 2022, son périmètre a été étendu à la Société anonyme Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers. Ces deux entreprises d'assurance forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité. Elle couvre d'une part, le périmètre des activités IARD de la Mutuelle de Poitiers Assurances et d'autre part, le périmètre des activités d'assurance de Pronoé Prévoyance qui a vocation à proposer des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail ainsi que des contrats obsèques .

Cette politique décrit précisément le fonctionnement du processus du contrôle interne.

Les acteurs du dispositif de contrôle interne concourent directement à la gestion des risques de la Société en raison de la vision intégrée de ces deux domaines au sein de l'entreprise :

- au niveau du Conseil d'Administration :
  - le Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales;
  - le Comité Juridique, de Conformité, de Gouvernance.
- au niveau de la Direction Générale :
  - le Comité d'Agrégation des Risques et des fonctions clés.
- au niveau de la Direction Financière et des risques :
  - le Comité Opérationnel des Risques ;
  - les rencontres avec les correspondants maîtrise, sécurité et conformité.

Conformément aux principes énoncés par la réglementation Solvabilité 2, le dispositif de contrôle interne est proportionné aux activités et aux enjeux de la Mutuelle de Poitiers.

Ainsi, le service contrôle interne pilote les activités suivantes :

- La gestion du référentiel des processus.
- La gestion du risque opérationnel.
- La gestion du contrôle permanent.
- Le suivi de la base incidents.

Le dispositif de contrôle interne repose en outre sur 3 niveaux de contrôle :

- La mise en place de contrôle permanent de niveau 1 par l'intermédiaire des correspondants maîtrise, sécurité et conformité dans chaque service de la Société,
- La mise en place de contrôles permanent de niveau 2 réalisé par le service de contrôle interne (dont contrôles de vérification de la conformité).
- La mise en œuvre de contrôles de niveau 3 par la réalisation de missions d'audit interne et d'une démarche de suivi des recommandations de l'audit interne.

L'animation du dispositif de contrôle interne est du ressort du Responsable contrôle interne. Ce dernier, placé sous l'autorité directe du Directeur Financier et de risques, Directeur Général Adjoint, Second Dirigeant effectif de l'entreprise, pilote ce dispositif en liaison avec le Responsable de la Fonction Conformité pour les aspects relatifs à la conformité.

Il dispose de relais dans l'entreprise pour assurer la permanence du dispositif ainsi que l'efficacité des contrôles exercés au plus près des métiers. A ce titre, il anime le réseau des correspondants maîtrise, sécurité et conformité. Avec eux, il travaille au renforcement en mode continu du dispositif en apportant des améliorations à l'outil dédié, en délivrant de la formation méthodologique, en sensibilisant les collaborateurs de l'entreprise aux actions d'atténuation de risques.

Il partage ces indicateurs d'activités et rend compte aux différentes instances via les comités de gestion des risques et la co-écriture des reportings sur son périmètre (rapports RSR, SFCR et les politiques de gestion des risques de l'entreprise exigées dans le cadre du reporting du pilier 2 de la Directive Solvabilité 2 en lien avec les fonctions clés).



### 2.5.2 Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité de l'entreprise

La fonction Conformité vise à protéger l'entreprise d'assurance contre le risque de sanction, et plus largement contre le risque d'image et de réputation, dû au non-respect d'une règle (risque de non-conformité). Ainsi, le Responsable de la fonction conformité a un rôle de conseil auprès des organes de gouvernance et des opérationnels, de veille juridique afin de suivre les évolutions des règles et formuler les recommandations nécessaires, de diffusion de l'information juridique, d'évaluation du niveau de conformité des procédures internes de l'entreprise, de réalisation du contrôle permanent du dispositif LCB-FT, de suivi du dispositif de lutte contre la fraude, de supervision des travaux du DPO.

À la Mutuelle de Poitiers, cette fonction a été confiée au Directeur juridique. Elle est placée sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité 2 tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. supra organigramme Gouvernance des risques »).

C'est en s'appuyant sur les autres fonctions clés et en associant les différentes directions de l'entreprise que le responsable de la fonction Conformité peut impulser la mise en œuvre d'actions nécessaires à l'amélioration des procédures internes, des règles de gestion et des politiques de l'entreprise.

La Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place un dispositif de vérification de la conformité, qui est décrit dans une politique de Conformité. Le dispositif vise à s'assurer de la conformité des procédures à la réglementation en vigueur (lois, règlements et ordonnances, normes professionnelles, engagements déontologiques, règles internes). Le périmètre du dispositif est transversal et couvre l'ensemble des directions à l'instar du contrôle interne. Ce dispositif repose sur une organisation structurelle (avec le dispositif de contrôle interne) et humaine (avec des correspondants « maîtrise, sécurité, conformité » identifiés dans toutes les directions de l'entreprise).

La politique de conformité de la Société est élaborée par le Directeur juridique de la Mutuelle de Poitiers. Elle est présentée par le Directeur Général, en liaison avec le Responsable de la fonction Conformité, au Conseil d'Administration pour approbation. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y aurait des modifications substantielles (article R354-1 du code des assurances) et a minima tous les trois ans. Une information est donnée au Conseil d'Administration sur les modifications non substantielles le cas échéant.

En 2022, son périmètre a été étendu à la Société anonyme Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers. Ces deux entreprises d'assurance forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité. La politique de conformité couvre d'une part, le périmètre des activités IARD de la Mutuelle de Poitiers Assurances et d'autre part, le périmètre des activités d'assurance de Pronoé Prévoyance qui a vocation à proposer des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail ainsi que des contrats obsèques.

La mise en œuvre opérationnelle de la vérification de la conformité repose sur la formalisation et le suivi d'un document spécifique : le plan de conformité. Ce plan, élaboré par le Responsable de la Fonction Conformité définit les activités à mener pour encadrer et gérer le risque conformité. Ce plan, annuel, est déterminé en fonction de thèmes pertinents et des risques de conformité y afférents. Il vise à s'assurer que tous les domaines importants ou sensibles de la société sont maîtrisés de façon adéquate en prenant en compte leur exposition au risque. Ce programme de travail est présenté à la Direction Générale qui l'approuve et en informe le Conseil d'Administration. Le plan de conformité est piloté par le Responsable de la fonction conformité qui en assure la mise en œuvre et le suivi. Le résultat des travaux du Responsable de la Fonction Conformité est présenté dans un rapport annuel de conformité.

Ce rapport de la fonction Conformité a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 10 juin 2022.

## 2.6 FONCTION AUDIT INTERNE

### 2.6.1 Mise en œuvre de la fonction d'audit interne de l'entreprise

La Mutuelle de Poitiers s'est dotée d'une fonction Audit interne indépendante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 conformément à l'obligation découlant de l'article L.354-1 du Code des assurances de mettre en place une fonction d'audit interne exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles. La Mutuelle de Poitiers a désigné en son sein une personne ayant la responsabilité globale de la Fonction clé mais a fait le choix d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne à un prestataire à compter de l'exercice 2016 notamment en raison de son organisation interne. En effet, en s'adressant à des professionnels de l'audit, dotés d'une expérience reconnue dans le domaine de l'assurance et bénéficiant d'une équipe pluridisciplinaire ayant toutes les compétences nécessaires à la couverture du périmètre de l'audit interne (métiers de l'assurance, comptabilité, finance, actuariat, informatique, ressources humaines...) la Mutuelle de Poitiers s'assure que les exigences de compétences, d'indépendance et d'objectivité de l'auditeur sont remplies.

Toutes les activités (y compris celles qu'elle délègue), processus, systèmes d'information de la Mutuelle de Poitiers appartiennent au champ d'action de l'Audit interne, sans réserve, ni exception et sont donc susceptibles d'être audités. Le périmètre d'intervention s'exerce sur l'ensemble des directions, services de la Société (services auditables) et comprend tous les processus opérationnels, de support et de gestion, ainsi que l'ensemble du système de gouvernance, les processus de gestion des risques et de contrôle. La mise en œuvre opérationnelle de l'audit interne repose sur la formalisation et le suivi d'un document spécifique : le plan d'audit pluriannuel.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Audit interne est présenté dans un rapport annuel d'audit interne.

Ce rapport de la fonction Audit interne a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 9 septembre 2022.

### 2.6.2 Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées

L'indépendance et l'objectivité de la Fonction Audit interne sont inhérentes à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Ainsi, l'indépendance, l'objectivité et l'efficacité de la Fonction d'Audit à la Mutuelle de Poitiers sont garanties par l'application des principes suivants :



- le rattachement fonctionnel du Responsable de la Fonction Audit Interne au Directeur Général (cf. *supra* Organigramme « gouvernance des risques »),
- l'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise : le Responsable de la Fonction Audit Interne ne définit ni ne gère les dispositifs qu'il contrôle. Cette fonction est exercée par le Secrétaire Général qui n'exerce aucune fonction opérationnelle dans l'entreprise,
- la mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission par l'externalisation des missions d'audit interne auprès d'un cabinet d'audit indépendant, pluridisciplinaire, dont les membres répondent aux exigences de compétences et d'honorabilité (« fit and proper ») de la Directive Solvabilité 2. Dans le cadre de cette sous-traitance, le Responsable de la Fonction Audit Interne conserve la responsabilité globale des missions sous-traitées. Le Responsable de la Fonction Audit Interne est compétent et honorable au sens de la réglementation et possède une connaissance et une expérience suffisantes pour être en mesure de soumettre à un examen critique les prestations et les performances du prestataire de services. Le Responsable de la Fonction Audit Interne supervise ainsi les travaux d'audit interne et fait le lien entre le prestataire de services et les organes de gouvernance de l'entreprise.

Tous ces critères sont à ce jour remplis. De plus, conformément à l'article 268 du Règlement européen et de l'article L323-3-2 du Code des Assurances « *Le directeur général soumet à l'approbation du conseil d'administration des procédures définissant les conditions selon lesquelles les responsables de ces fonctions peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier* », une procédure d'alerte a ainsi été validée par le Conseil d'Administration.

## 2.7 FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est confiée par le Directeur Général à une personne physique identifiée répondant aux exigences « Fit and Proper » de l'article 273 du règlement européen 2015/35 et de l'article L322-2 VII du code des assurances.

Cette fonction est placée sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité II tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. *supra* organigramme « Gouvernance des risques »).

Le Responsable de la Fonction Actuarielle établit le rapport de la Fonction Actuarielle.

Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur Financier et des risques et les équipes comptables.

Les missions du Responsable de la Fonction Actuarielle sont prévues à l'article R354-6 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2.

En 2022, au titre de ces missions, le Responsable de la Fonction Actuarielle a :

- analysé, contrôlé et suivi les provisions techniques prudentielles. A cet égard il a coordonné le calcul des provisions techniques prudentielles. Il a réalisé des contrôles et porté un avis par type de provisions et par branches. Il a également effectué une comparaison avec les observations empiriques. Une attention particulière a été portée sur la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;
- donné un avis sur la politique globale de souscription en analysant notamment les prévisions budgétaires ainsi que les effets de la pandémie de COVID-19 ;
- émis un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Société (traités, priorités, portées, rating des réassureurs etc) ;
- contribué à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de la marge de solvabilité de l'entreprise (SCR, MCR), en participant à la réalisation de l'ORSA de la Mutuelle de Poitiers, à la comitologie propre à la gestion des risques, et à la révision de la politique de gestion de risques.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Actuarielle est présenté dans le rapport actuariel annuel.

Ce rapport de la fonction Actuarielle a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du Conseil d'Administration du 8 juillet 2022.

## 2.8 SOUS-TRAITANCE

### 2.8.1 Description de la politique de sous-traitance de l'entreprise

Dans une politique de sous-traitance, la Mutuelle de Poitiers organise le recours à la sous-traitance en définissant les règles et procédures permettant de s'assurer que les activités sous-traitées sont encadrées et contrôlées.

Cette politique s'inscrit dans le système de gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers.

La Mutuelle de Poitiers a défini 3 niveaux de procédure : une procédure standard appliquée à toutes les activités sous-traitées, une procédure renforcée lorsque la sous-traitance porte sur une activité d'assurance, une procédure enrichie pour les activités importantes ou critiques sous-traitées.

La politique de sous-traitance est élaborée par le Directeur Juridique en charge de la fonction Conformité. Elle est présentée par le Directeur Général, en liaison avec le Responsable de la fonction Conformité, au Conseil d'Administration pour approbation. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y a des modifications substantielles (article R354-1 du code des assurances) et a minima tous les trois ans. Une information est donnée au Conseil d'Administration sur les modifications non substantielles le cas échéant.

En 2022, le périmètre de la politique de sous-traitance a été étendu à la Société anonyme Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers. Ces deux entreprises d'assurance forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité II.

### 2.8.2 Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée par l'entreprise

La réglementation qualifie d'« activités importantes ou critiques au sens de l'article L354-3 du Code des assurances, les fonctions clés [ainsi que les activités] dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément » (art. R354-7 Code des Assurances).

En 2022, la Mutuelle de Poitiers a sous-traité les activités importantes ou critiques suivantes :

- les missions d'audit interne,
- la gestion des sinistres Protection juridique,
- la gestion des sinistres Assistance aux véhicules.

Ces activités font l'objet d'un suivi précis permettant notamment de s'assurer de la bonne exécution des prestations. Le suivi des missions d'audit interne est confié au responsable de la fonction clé Audit, le suivi de la gestion des sinistres Protection juridique et de l'Assistance sont assurés par le Directeur Technique Assurance et de l'Offre de services et le Directeur Organisation et Audit interne.

Pour chacune de ces missions, la Mutuelle de Poitiers a retenu des prestataires situés en France.

A compter du lancement de son offre prévoyance début 2023, il a été décidé que Pronoé Prévoyance utiliserait, pour réaliser ses activités, les ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

## 2.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT À LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITÉ DES RISQUES INHÉRENTS À SON ACTIVITÉ

Le système de gouvernance de la Mutuelle de Poitiers est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

Il ressort clairement des informations présentées dans la rubrique 1.1 « Activités » de ce rapport que la Mutuelle de Poitiers est une structure d'assurance de taille intermédiaire exerçant en France des activités non vie sur des risques qui peuvent être qualifiés de simples. L'ensemble du système Mutuelle de Poitiers peut en conséquence être défini comme non complexe.

La Directive Solvabilité 2 cite à de nombreuses reprises le principe de proportionnalité qui prévoit un niveau plus ou moins fort d'exigences selon la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise.

Le système de gouvernance de l'entreprise est détaillé dans les nombreuses politiques afférentes au pilier 2 de la Directive de Solvabilité 2. Ces différentes politiques permettent d'exposer toutes les composantes de la gouvernance de l'entreprise tant au regard des missions de contrôle relevant de l'organe d'administration que de celles relevant de la gestion exécutive de l'entreprise incombant au Directeur Général.

Pour chacun de ces deux organes de gouvernance, ces différentes politiques exposent la manière dont les opérations sont suivies, documentées, analysées ainsi que les contrôles opérés. A travers les organigrammes qui sont publiés, ces politiques exposent précisément l'articulation des responsabilités de chacun et la comitologie associée. Ce système répond à toutes les exigences réglementaires en la matière.

La partie « système de gouvernance » du présent rapport présente de manière plus synthétique une information générale sur le système de gouvernance de l'entreprise en précisant le fonctionnement et l'articulation des attributions de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (Conseil d'Administration & Directeur Général). Il précise en outre les missions et responsabilités des fonctions clés, l'organigramme « gouvernance des risques » de l'entreprise qui est publié dans ce rapport apportant une vue synthétique et complète de notre système de gouvernance.

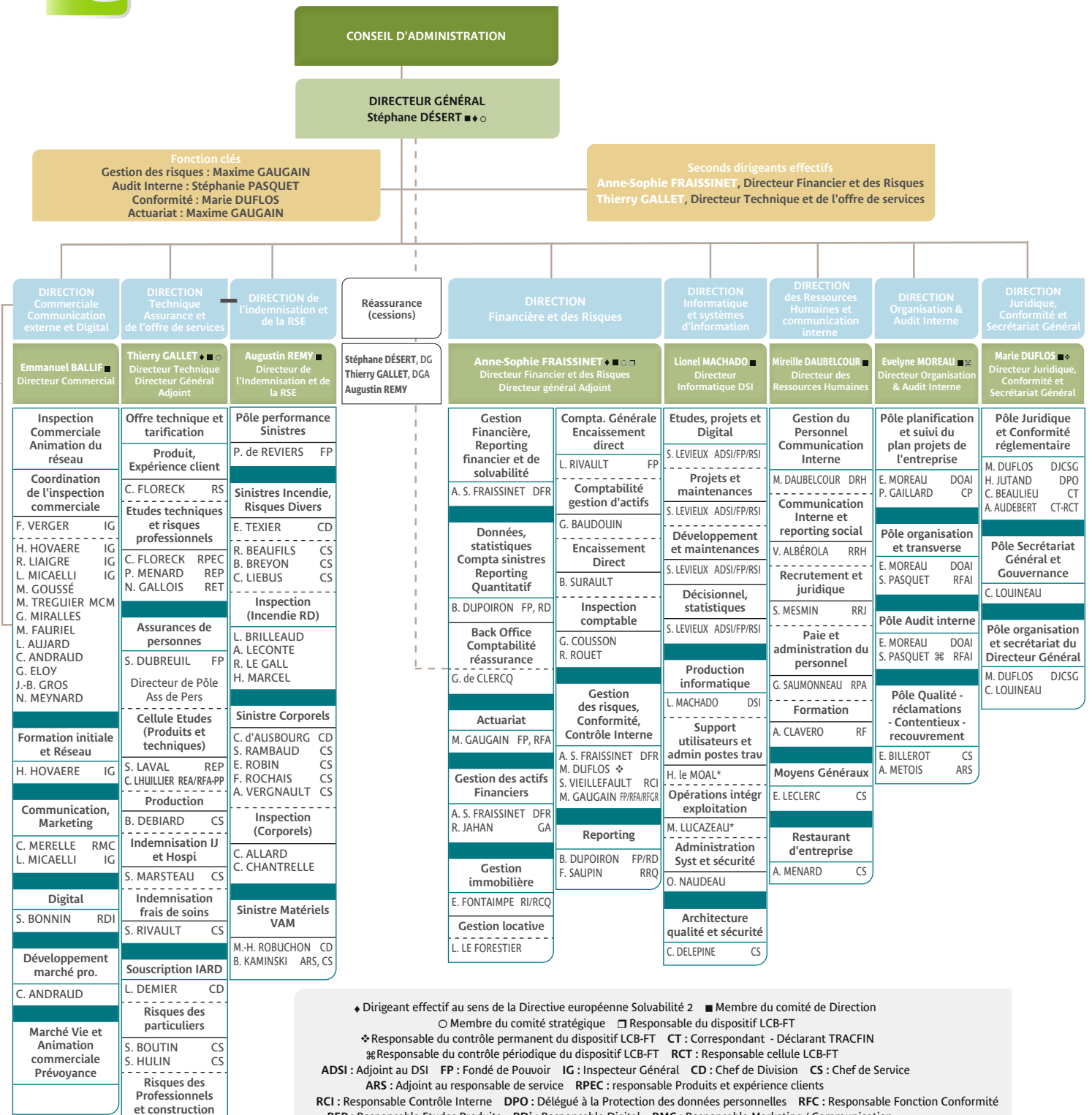
L'organigramme publié ci-après, qui vient en complément et présente l'ensemble des directions et des services en charge du pilotage de l'activité de la Mutuelle de Poitiers, est un élément qui entre dans le cadre du système de gouvernance de l'entreprise.

Enfin, les informations fournies dans ce rapport relatives aux exigences de compétences et d'honorabilité pour les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés, contribuent à la complétude et à l'efficacité du système de gouvernance des risques.

L'ensemble de ces informations permet d'affirmer que le système de gouvernance de la Mutuelle de Poitiers est pleinement adapté à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.



Organigramme du siège social de la Mutuelle de Poitiers Assurances <sup>(1)</sup> au 1<sup>er</sup> mars 2023



◆ Dirigeant effectif au sens de la Directive européenne Solvabilité 2 ■ Membre du comité de Direction  
 ○ Membre du comité stratégique □ Responsable du dispositif LCB-FT  
 ✦ Responsable du contrôle permanent du dispositif LCB-FT CT : Correspondant - Déclarant TRACFIN  
 ¶ Responsable du contrôle périodique du dispositif LCB-FT RCT : Responsable cellule LCB-FT  
**ADSI** : Adjoint au DSI **FP** : Fondé de Pouvoir **IG** : Inspecteur Général **CD** : Chef de Division **CS** : Chef de Service  
**ARS** : Adjoint au responsable de service **RPEC** : responsable Produits et expérience clients  
**RCI** : Responsable Contrôle Interne **DPO** : Délégué à la Protection des données personnelles **RFC** : Responsable Fonction Conformité  
**REP** : Responsable Etudes Produits **RDI** : Responsable Digital **RMC** : Responsable Marketing / Communication  
**RET** : Responsable Etudes Techniques **CP** : Coordinateur Projets **MCM** : management chargés de mission  
**RRH** : Responsable Ressources Humaines **RRJ** : Responsable recrutement et juridique  
**RPA** : Responsable paie et administration du Personnel **RF** : Responsable formation  
**RI** : Responsable immobilier **RCQ** : Référent Sécurité **RFA** : Responsable Fonction Actuarielle **RD** : Responsable des données  
**REA** : Responsable Etudes actuarielles **RFA-PP** : Responsable Fonction Actuarielle Pronoé Prévoyance  
**RFAI** : Responsable Fonction Audit Interne **RFRG** : Responsable fonction Gestion des Risques **GA** : Gérant d'actifs  
**RRQ** : Responsable Reporting Qualitatif **DSI** : Directeur des Systèmes d'Information **RSI** : Responsable des Systèmes d'Information  
**RSSI** : Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information **RS** : Responsable de service \* **STIC** (filiale informatique)

La cohérence des travaux entre les deux directions est assurée notamment au sein du CDT (Comité de Direction Technique), co-animé par les deux Directeurs (Technique et de l'Indemnisation) et présidé par le Directeur Technique.

(1) Organigramme de la Mutuelle de Poitiers Assurances : la filiale Pronoé Prévoyance n'a pas de salariés dans un premier temps et l'activité sera gérée par les équipes de la Mutuelle de Poitiers dont le périmètre comprend les activités de Pronoé Prévoyance.

<b>3-1</b>	<b>Risque de souscription</b> .....	<b>30</b>
3.1.1	Exposition au risque de souscription de la Société .....	30
3.1.2	Analyse des risques de souscription auxquels l'entreprise est soumise .....	31
3.1.3	La concentration des risques en matière de souscription .....	32
<b>3-2</b>	<b>Risque de marché</b> .....	<b>33</b>
3.2.1	Exposition de la Société au risque de marché .....	33
3.2.2	Analyse des risques de marché auxquels l'entreprise est exposée.....	34
3.2.3	La concentration des risques en matière de marché .....	36
<b>3-3</b>	<b>Risque de liquidité</b> .....	<b>36</b>
3.3.1	Exposition de la Société au risque de liquidité .....	36
3.3.2	Analyse du risque de liquidité auquel l'entreprise est exposée .....	36
3.3.3	La concentration des risques en matière de liquidité .....	37
<b>3-4</b>	<b>Risque opérationnel</b> .....	<b>37</b>
3.4.1	Exposition de la Société au risque opérationnel .....	37
3.4.2	Analyse du risque opérationnel auquel l'entreprise est exposée .....	37

La Mutuelle de Poitiers Assurances s'assure en permanence du suivi et du pilotage de son profil de risque. L'année 2022 a été marquée d'une part, par de fortes tensions sur le plan géopolitique, ayant généré un niveau d'inflation historiquement élevé et de nombreuses volatilités notamment financières et d'autre part, par une sinistralité climatique majeure qui a frappé de nombreux territoires en France. A moyen terme, nous restons bien sûr vigilants à ces effets économiques et sociaux ainsi qu'aux autres facteurs de risques émergents (risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...), et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et notre profil de risque.

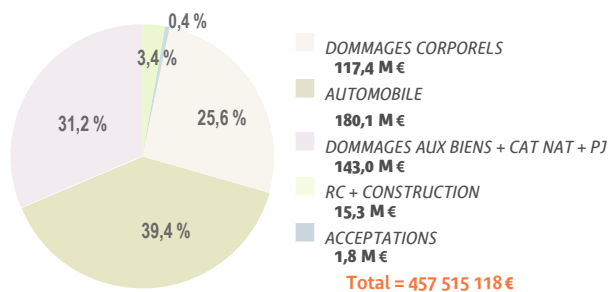
### 3.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

#### 3.1.1 Exposition au risque de souscription de la Société

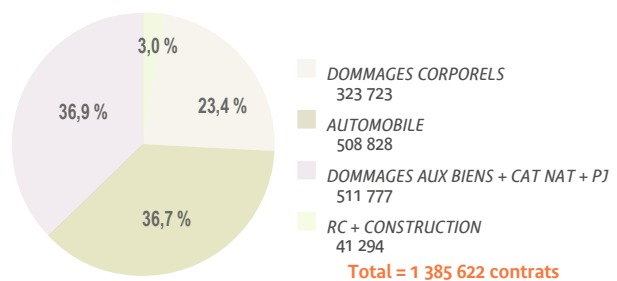
La politique de souscription de l'entreprise a pour premier objectif, en conformité avec notre statut mutualiste, de satisfaire nos assurés en apportant les protections nécessaires à la couverture de leur personne et de leurs biens.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport, la Mutuelle de Poitiers exerce ses activités en assurances dommages (Incendie - Accident - Risques Divers) et en assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents). Ces activités représentent la totalité de son chiffre d'affaires. La Mutuelle de Poitiers assure essentiellement des risques de particuliers (automobile, habitation, santé, accidents de la vie) qui représentent 85% de son chiffre d'affaires et des risques de professionnels de proximité qui représentent 15% de son chiffre d'affaires.

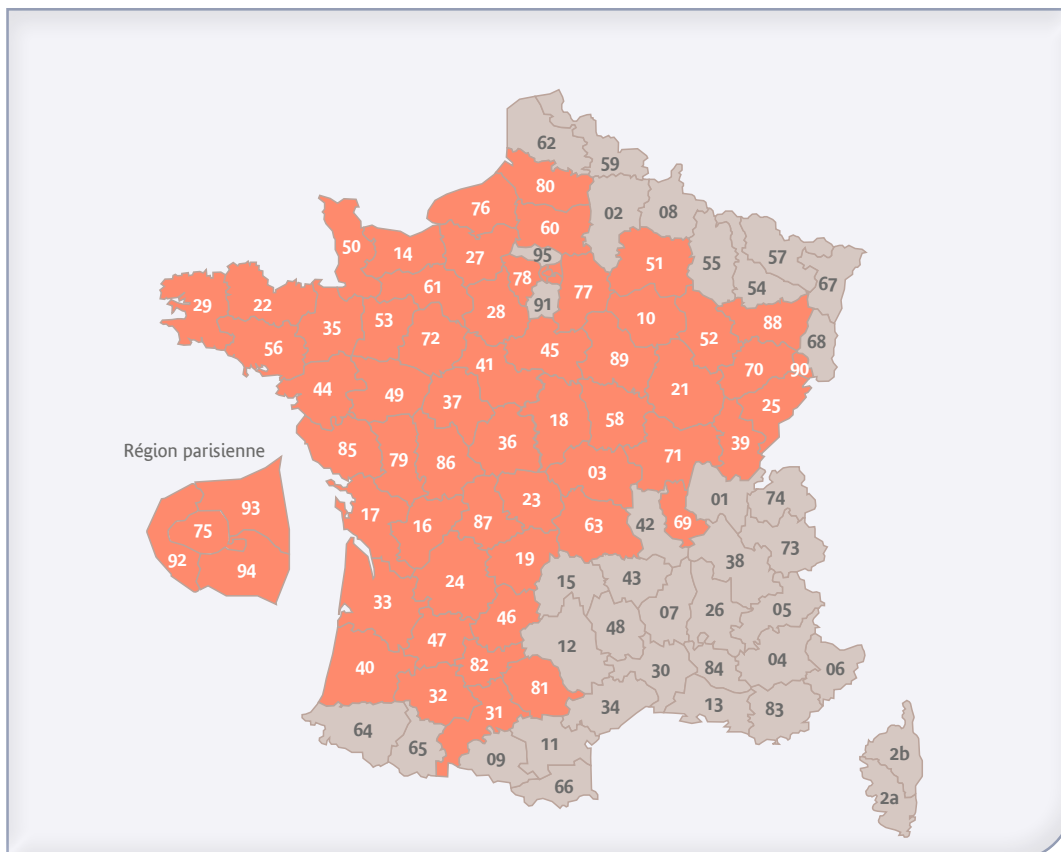
Répartition des cotisations en millions d'euros



Répartition du nombre de contrats



La Société exerce son activité en France uniquement et est présente au 31 décembre 2022 dans 59 départements avec la répartition suivante :



Le tableau ci-dessous présente la répartition par secteur géographique des risques assurés par l'entreprise au 31 décembre 2022 :

Zones géographiques	Total
<b>Zone 1</b> : Bretagne + Normandie + Vendée	19 %
<b>Zone 2</b> : Paris + Centre + Limousin	18 %
<b>Zone 3</b> : Poitou-Charentes	37 %
<b>Zone 4</b> : Sud-Ouest	15 %
<b>Zone 5</b> : Est	7 %
<b>Zone 6</b> : Autres départements	4 %

### 3.1.2 Analyse des risques de souscription auxquels l'entreprise est soumise

Ses activités exposent donc l'entreprise aux risques liés à l'activité d'assurance non vie.

Les principaux risques identifiés comme pouvant avoir un impact négatif sur le compte de résultat technique sont de quatre ordres :

- Le risque de baisse significative du chiffre d'affaires,
- Le risque d'augmentation significative de la sinistralité (en fréquence et ou en montant),
- Le risque de provisionnement comptable inadapté,
- Le risque de contrepartie des réassureurs.

#### 3.1.2.1 Le risque de baisse significative du chiffre d'affaires

Ce risque est défini et étudié dans notre rapport ORSA (cf. plot 2 – partie ORSA) sur les données au 31 décembre 2021 qui a été communiqué à l'ACPR en décembre 2022.

Ce risque résulte des effets non prévisibles d'une concurrence accrue, d'un changement de réglementation qui fragiliserait notre souscription (par exemple effets de la loi Hamon portant faculté de résilier à tout moment les contrats multirisques habitation, les contrats véhicules terrestres à moteur conclus depuis plus d'un an), ou encore d'une sous-tarification de nos produits.

##### Sensibilité

Des sensibilités ont par ailleurs été établies dans le cadre de ces travaux ORSA pour tester la résistance de la Mutuelle de Poitiers en cas de non évolution du chiffre d'affaires.

Dans ce scénario l'impact pour la Mutuelle de Poitiers représenterait une diminution des fonds propres Solvabilité 2 de 1,8%.

##### Techniques d'atténuation du risque

Pour limiter la survenance de ce risque et son impact potentiel, la Société dispose de plusieurs leviers dont l'élément central est la politique de souscription de l'entreprise et son suivi. Un suivi mensuel de la souscription, tant en nombre de contrats qu'en montant, est assuré par la Direction Générale de l'entreprise sur la base de tableaux de bord communiqués par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration. Ce dispositif nous permet d'adapter notre politique de souscription en mode continu dans le respect des intérêts de la mutualité de nos sociétaires. Ainsi, dans l'hypothèse où il nous faudrait infléchir la politique de souscription de la Société, nous sommes en mesure de modifier rapidement nos règles tarifaires et nos règles d'acceptation.

#### 3.1.2.2 Le risque d'augmentation significative de la sinistralité

Ce risque est défini et étudié dans notre rapport ORSA sur les données au 31 décembre 2021 qui a été communiqué à l'ACPR en décembre 2022.

Ce risque pourrait résulter d'une augmentation générale de la sinistralité (toutes branches confondues), de la survenance d'une sur-fréquence d'événements de même type et de moyenne importance, d'événements climatiques majeurs, ou encore de sinistres corporels importants.

##### Sensibilité

Des sensibilités ont par ailleurs été établies dans le cadre de ces travaux ORSA pour tester la résistance de la Mutuelle de Poitiers en cas de survenance de plusieurs événements climatiques et sinistres corporels graves supplémentaires.

Dans ce scénario l'impact pour la Mutuelle de Poitiers représenterait une diminution des fonds propres Solvabilité 2 de 4,1%.

A noter que parmi les risques de souscription, les risques liés au changement climatique font l'objet d'un suivi attentif.

##### Techniques d'atténuation du risque

L'analyse et le pilotage du niveau de la sinistralité sont aussi effectués mensuellement par la Direction Générale. Elle s'appuie sur les tableaux de bord qui lui sont fournis par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration.

Face au risque de hausse de la sinistralité, la Mutuelle de Poitiers dispose également d'un dispositif de surveillance du portefeuille ce qui contribue à la maîtrise de sa sinistralité et à la qualité de la souscription. Le traitement humain et non automatisé de la surveillance du portefeuille permet en outre de nous adapter à chacune des situations particulières en conformité avec notre principe mutualiste.



Face au risque de survenance d'un événement majeur ou de sur-fréquence d'événements de moyenne importance qui peut entraîner une forte volatilité des sinistres d'une année sur l'autre, la Mutuelle de Poitiers dispose de couvertures de réassurance calibrées en fonction de son profil de risques et qui tiennent compte de plusieurs critères tels que la sensibilité aux risques de pics de la branche concernée, l'historique de la sinistralité rencontrée par branche, la prévision de la sinistralité future, la capacité de rétention de la Société dans la branche, le coût de l'offre de réassurance et la capacité de réassurance disponible sur le marché.

### 3.1.2.3 Le risque de provisionnement comptable inadapté

Le risque de provisionnement comptable caractérise le risque d'écart entre les provisions constituées et les provisions nécessaires pour couvrir les engagements. Il peut être lié à l'évaluation du risque (volatilité introduite par les taux d'actualisation, évolutions réglementaires, risques nouveaux pour lesquels on dispose de peu d'historique statistique...) ou à la modification des facteurs de risques (vieillesse de la population, par exemple, en santé, évolution de la jurisprudence en matière de responsabilité civile professionnelle, d'indemnisation des dommages corporels...). Il peut également couvrir le risque de provisionnement tardif.

#### Sensibilité

La Mutuelle de Poitiers mène une politique de provisionnement prudentielle conforme aux exigences réglementaires (Code des assurances, règlement ANC) permettant de faire face dans le temps à ses engagements vis-à-vis des assurés. Elle demeure ainsi peu sensible à ce risque.

#### Techniques d'atténuation du risque

La politique de provisionnement établie par la Mutuelle de Poitiers vise à garantir une appréciation prudentielle des provisions comptables constituées en conformité avec la réglementation et suffisantes pour couvrir la charge finale permettant de faire face à nos engagements.

Le choix des méthodes de constitution des provisions est justifié à chaque arrêté de comptes. Les Commissaires aux comptes font une revue des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

Le Responsable de la Fonction Actuarielle de l'entreprise opère des contrôles sur la fiabilité et l'adéquation du calcul des provisions techniques.

Le dispositif de suivi de la sinistralité (cf. supra) participe également à la maîtrise de ce risque.

### 3.1.2.4 Le risque de contrepartie des réassureurs

Il s'agit du risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient. En effet, la réassurance joue un rôle essentiel dans la protection des sociétaires.

#### Sensibilité

Ce risque est considéré comme peu significatif mais rappelons qu'il est intégré dans le calcul du SCR à travers le risque de contrepartie (24 M€ au 31/12/2022).

#### Techniques d'atténuation du risque

La Mutuelle de Poitiers établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat en intégrant des principes de maîtrise des risques qui consistent notamment à limiter le risque de contreparties des réassureurs en :

- contractant avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs.

La sélection des réassureurs se fait en fonction de leur technicité au regard de la branche concernée et sur la base de leur solidité financière, évaluée par des agences de notations reconnues, telle que Standard & Poor's. Cette sélection est pondérée par l'ancienneté des relations avec les réassureurs, notre souhait de privilégier la fidélité et la continuité avec nos réassureurs, et les connaissances de ces derniers des besoins spécifiques de la Mutuelle de Poitiers. Une étude en lien avec notre courtier de réassurance va débuter en 2023 afin d'intégrer à notre matrice de choix de nos réassureurs des critères de durabilité.

- assurant une dispersion des primes cédées entre réassureurs.

### 3.1.3 La concentration des risques en matière de souscription

Au regard de l'activité de souscription, le risque de concentration concerne :

#### 3.1.3.1 Les branches d'activités pratiquées par la Société

La Mutuelle de Poitiers a formalisé sa stratégie en matière de souscription qui vise à assurer un équilibre entre nos grandes branches d'activité (objectif des trois tiers). Des tableaux mensuels et annuels permettent de suivre l'évolution de l'activité de souscription au regard des objectifs définis par la Direction Générale et validés par le Conseil d'Administration. La poursuite de ces objectifs et leur suivi assurent une bonne gestion du risque de concentration en matière d'activités pratiquées (cf. tableaux ci-dessus point 3.1.1).

#### 3.1.3.2 La répartition géographique des risques assurés par la Société

La Mutuelle de Poitiers est plus fortement exposée sur la façade Ouest Atlantique en raison de son implantation historique (cf. tableau ci-dessus point 3.1.1). Elle a une réelle volonté d'augmenter le poids relatif des autres secteurs géographiques. Pour cela, après une phase de consolidation des implantations d'agences récentes, elle a repris ces dernières années une densification et une extension territoriale dans les départements français dans lesquels elle n'est pas encore implantée. Dans l'attente d'un rééquilibrage relatif de ses zones géographiques d'implantation qui permettra une meilleure diversification géographique des risques, cette concentration de risques sur la zone « Ouest Atlantique » implique une attention toute particulière à la protection contre les conséquences des événements climatiques (notamment tempête) avec une exigence de couverture de réassurance à la hauteur de cette situation.

### 3.1.3.3 La nature du souscripteur

La notion de « souscripteur » recouvre deux notions distinctes à savoir le réseau de distribution et également les sociétaires.

- au regard de ses sociétaires, l'activité de la Mutuelle de Poitiers est historiquement tournée vers les risques de particuliers qui représentent 85% de son chiffre d'affaires. Toutefois, depuis plusieurs années, elle a également objectif de développer les risques de professionnels de proximité. Cette base de sociétaires de particuliers, et de professionnels de proximité, évite le risque de concentration. Aucune entreprise ou aucun sociétaire ne représente une part significative du chiffre d'affaires de l'entreprise.
- au regard de son réseau de distribution, la Mutuelle de Poitiers distribue ses produits d'assurance par l'intermédiaire de réseaux exclusifs constitués d'une part, d'un réseau d'agents généraux et salariés implanté sur 59 départements en France métropolitaine, et d'autre part du cabinet de courtage captif Barruel et Giraud dans lequel la Mutuelle de Poitiers détient une participation majoritaire (99%). Ce circuit de distribution exclusif permet à la Société une maîtrise importante du risque de souscription. Le nombre de points de vente, 311 en 2022, permet également de limiter le risque de concentration sur quelques apporteurs d'affaires.

Afin d'assurer un suivi de ces risques de concentration, des tableaux de bord ont été mis en place. Ils permettent notamment d'analyser l'activité de souscription au regard de nos objectifs des trois tiers et de la concentration géographique et de déclencher, le cas échéant, les plans d'actions nécessaires.

## 3.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché couvrent l'ensemble des risques liés à nos placements. Ces placements, à l'actif du bilan, viennent en représentation de nos passifs, dont la vocation est, entre autres, d'assurer le règlement des sinistres garantis.

La politique d'investissement de la Mutuelle de Poitiers définit, dans un contexte de long terme, la gestion de l'ensemble de nos actifs avec les objectifs d'investissements et les contraintes associées.

Agissant en personne prudente, la Mutuelle de Poitiers :

- prend en compte la nature des activités propres à la Mutuelle de Poitiers, société d'assurances incendie, accidents et risques divers (IARD), non vie,
- prend en compte le risque en matière de durabilité dans les décisions d'investissement selon la politique de durabilité,
- s'attache à la qualité de ses actifs avec les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de concentration et de sécurité dans ses choix d'investissements et,
- s'assure qu'ils permettront de couvrir l'intégralité des obligations financières de la Mutuelle de Poitiers.

La Mutuelle de Poitiers mène une politique prudente, elle investit en titres principalement cotés sur les marchés boursiers.

### 3.2.1 Exposition de la Société au risque de marché

Au 31 décembre 2022, les placements de la Mutuelle de Poitiers représentent un montant de 1 075,3 millions d'euros en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds).

#### Description du portefeuille de placements

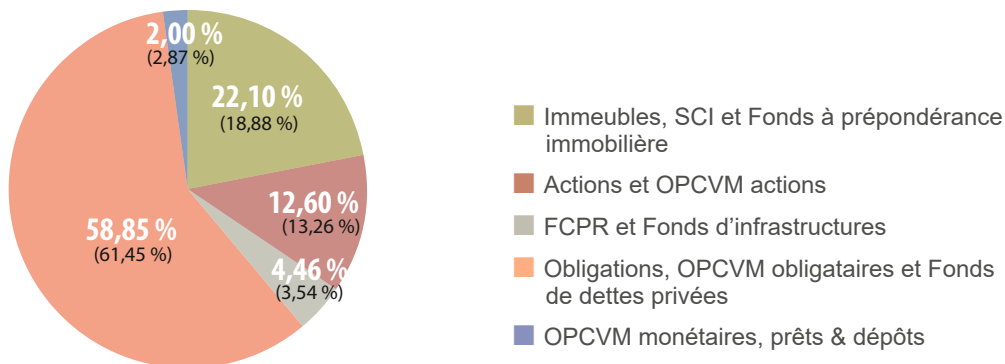
Le tableau ci-dessous reprend les grandes classes d'actifs de la Mutuelle de Poitiers en montant et en répartition, le schéma qui suit illustre la répartition de nos actifs.

Placements par classe d'actifs	VR* 2022 (2021)	Répartition 2022 (2021)
Immeubles, SCI, Fonds à prépondérance immobilière	237,6 M € (217,8 M €)	22,10 % (18,88 %)
Actions et OPCVM actions	135,5 M € (152,9 M €)	12,60 % (13,26 %)
FCPR et Fonds d'infrastructures	48 M € (40,9 M €)	4,46 % (3,54 %)
Obligations et OPCVM obligataires	632,7 M € (708,7 M €)	58,85 % (61,45 %)
Dont Fonds de dettes privées	40,6 M € (37,1 M €)	3,78 % (3,22 %)
OPCVM monétaires, prêts et dépôts	21,5 M € (33,1 M €)	2 % (2,87 %)
<b>TOTAL**</b>	<b>1 075,3 M €</b> <b>(1 153,4 M €)</b>	

VR\* : Valeur de réalisation

TOTAL\*\* : hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds

### Répartition des placements en valeur de réalisation au 31/12/2022 (31/12/2021) en %



Le portefeuille des placements de la Mutuelle de Poitiers est donc essentiellement obligataire pour 58,85% de ses placements en valeur de réalisation à fin 2022. L'immobilier représente 22,10% de ses placements, les actions et OPCVM actions 12,60%, les FCPR et fonds d'infrastructures 4,46%. Le solde, 2%, est constitué de placements dits court terme (OPCVM monétaires, livrets et comptes à terme).

Les investissements sont effectués très prioritairement sur des placements sûrs et liquides, selon le principe de la **personne prudente**, en direct de façon prépondérante (plus de 72% de nos actifs) et de façon indirecte sur les OPCVM et les fonds non cotés (FCPR, fonds d'infrastructures, fonds de dettes privées).

La Mutuelle de Poitiers a confié un mandat obligataire, d'un montant initial de 30 millions d'euros, à Lazard Frères Gestion. La Mutuelle de Poitiers suit et contrôle toutes les opérations de ce mandat afin de s'assurer de leur adéquation avec les caractéristiques du mandat. Elle échange avec les gérants et suit, avec une fréquence mensuelle, le reporting du mandat. Ce mandat représente 3% de nos actifs en valeur de réalisation et n'est donc pas traité ici comme un risque spécifique mais inclus dans le risque plus général obligataire.

La politique d'investissement et d'allocation d'actifs est étudiée et approuvée par le Conseil d'Administration chaque année en février. Elle encadre la répartition et la qualité du portefeuille en s'assurant d'une gestion en personne prudente de nos actifs. La Mutuelle de Poitiers ne détient pas en direct de produits dérivés.

- ▶ Les placements obligataires offrent sur des titres de qualité, un rendement fiable et restent un placement peu risqué car la Mutuelle de Poitiers garde les titres la plupart du temps jusqu'à maturité,
- ▶ Les actions permettent d'améliorer la rentabilité de nos placements par des dividendes et des plus-values réalisées, en contrepartie d'une plus forte volatilité,
- ▶ Enfin les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes.

### 3.2.2 Analyse des risques de marché auxquels l'entreprise est exposée

Pour la Mutuelle de Poitiers, compte tenu de la nature et de la répartition de ses actifs, les principaux risques de marché sont :

- le risque de remontée des taux sur nos actifs obligataires,
- le risque de baisse des marchés actions,
- le risque de baisse du marché immobilier,
- le risque de durabilité.

#### 3.2.2.1 Le risque de remontée des taux sur nos actifs obligataires

La prépondérance de nos actifs en obligations amène la Mutuelle de Poitiers à être exposée au risque de remontée des taux. Cependant, une hausse des taux entraînerait également et mécaniquement une baisse des provisions prudentielles (et vice versa en cas de baisse supplémentaire peu probable des taux). La formule standard calcule ce risque combiné de taux à 12,1 millions d'euros ce qui représente 2% de nos fonds propres Solvabilité 2.

#### Sensibilité

A fin 2022, la duration de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via les mandats de gestion est de 3,9 ans et nous étudions régulièrement la sensibilité de notre portefeuille à une hausse des taux. Ainsi, un déplacement parallèle sur toute la courbe des taux, à la hausse de 1,5%, pour l'ensemble de nos titres gérés en direct ou via le mandat de gestion représentant un montant de 475,4 millions d'euros engendrerait une baisse de la valeur de marché de notre portefeuille de 26,4 millions d'euros soit 4,5% de nos fonds propres Solvabilité 2, mais ce risque serait d'une part compensé par la diminution notable de nos meilleures estimations de provisions techniques et d'autre part ce risque reste relativement limité puisque nous conservons le plus souvent nos titres à maturité.

Le contexte géopolitique, économique et social (conflit en Europe de l'Est depuis début 2022, niveau d'inflation historiquement élevé) a pour conséquence une forte volatilité de l'ensemble des marchés financiers. Nous suivons très attentivement la sensibilité de notre portefeuille obligataire détenu en direct ou via le mandat de gestion à la variation des taux d'intérêt ainsi que le risque de défaut des émetteurs.

#### Techniques d'atténuation du risque

- ▶ La moins-value latente viendrait effectivement diminuer nos fonds propres Solvabilité 2 mais seule la différence entre nos prix d'achat et le prix de cession ou de remboursement serait finalement enregistrée réellement à terme, notre prix d'achat moyen étant inférieur au prix de remboursement à maturité.

- ▶ La durée relativement faible du portefeuille permettrait d'accompagner la remontée des taux en réinvestissant régulièrement sur des titres à taux plus élevé et de diminuer ainsi le risque de taux.
- ▶ Enfin une part de 2,6% de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via les mandats de gestion en valeur de réalisation est à taux variable ce qui permet au coupon de suivre la remontée des taux.

### 3.2.2.2 Le risque de baisse des marchés actions

A fin 2022, les actions et OPCVM actions représentent 12,6% de nos placements en valeur de réalisation. Nos investissements sont réalisés principalement en direct et dans une moindre mesure à travers des fonds. Ce marché est par nature plus volatil et sa forte baisse pourrait engendrer des pertes potentielles, pertes qui ne se réaliseraient qu'en cas de ventes étant précisé notre capacité à conserver nos positions sur le très long terme.

#### Sensibilité

Nous avons étudié le comportement de notre portefeuille Actions détenu en direct à des variations du marché boursier. Nous avons retenu l'indice CAC 40 comme référence : en raison du beta de notre portefeuille actions (0,90 au 31 décembre 2022), notre portefeuille réplique les variations de son indice de référence avec une amplitude moindre.

En cas de variation de 10% à la hausse ou à la baisse du marché actions (CAC 40), notre portefeuille verrait sa valorisation s'ajuster symétriquement à la hausse (7,6 millions d'euros + 9%) ou à la baisse (7,6 millions d'euros, - 9%), soit 1,3% de nos fonds propres Solvabilité 2.

Le risque de chute brutale des marchés actions de 20% amènerait notre portefeuille à enregistrer une perte potentielle de 15,3 millions d'euros soit 2,6% de nos fonds propres Solvabilité 2.

A fin 2022, notre stock de plus-values latentes sur notre portefeuille Actions détenu en direct s'est élevé à 33,6 millions d'euros contre 42,8 millions d'euros à fin 2021.

Le résultat de la formule standard donne un risque actions de 79 millions d'euros soit 13,3% de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 35,98% pour les actions cotées et 45,98% pour les actions non cotées.

Le contexte géopolitique, économique et social (conflit en Europe de l'Est depuis début 2022, niveau d'inflation historiquement élevé) a pour conséquence une forte volatilité de l'ensemble des marchés financiers. Nous suivons très attentivement la sensibilité de notre portefeuille actions détenu en direct aux variations des indices boursiers et nous nous attachons à conserver un portefeuille de qualité avec une bonne diversification par catégorie et par secteur d'activité et une exposition aux valeurs de grande capitalisation.

#### Techniques d'atténuation du risque

La Mutuelle de Poitiers détient un portefeuille Actions de qualité, diversifié avec une bonne répartition par catégorie et par secteur d'activité ce qui lui permet de ne pas être fortement exposée au risque de chute d'une action ou d'une catégorie ou d'un secteur d'activité. La Mutuelle de Poitiers ne fait pas de trading fréquent et cherche à conserver ses positions sur le long terme.

Le montant de ses liquidités et de ses placements court terme est suffisant en cas de stress important, et lui permettrait de ne pas être obligée de vendre dans la chute brutale des marchés et de réaliser des moins-values, mais de conserver les positions et d'attendre un meilleur niveau de marché.

Par ailleurs, la qualité des actions détenues, principalement de grandes capitalisations, assure un bon niveau de liquidité.

### 3.2.2.3 Le risque de baisse du marché immobilier

La Mutuelle de Poitiers détient principalement son immobilier en direct qui représente 22,1% de ses actifs en valeur de réalisation à fin 2022. Les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes.

#### Sensibilité

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier.

Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 59 millions d'euros soit 9,9% de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25% des prix de l'immobilier.

#### Techniques d'atténuation du risque

Nos investissements immobiliers sont de qualité, acquis année après année, et notre politique d'investissement en matière d'immobilier nous amène à choisir des immeubles de qualité sur des emplacements de premier choix. Nous détenons une grande part de notre immobilier depuis de longues années et nous les gérons dans une optique de très long terme en bon père de famille et ne faisons que rarement des cessions.

Notre plus-value latente en matière d'immobilier est de 84,6 millions d'euros pour une valeur de réalisation, à fin 2022, de 237,6 millions d'euros.

### 3.2.2.4 Le risque de durabilité des actifs

Nos investissements mobiliers et immobiliers sont exposés au risque de durabilité. Par définition, le risque de durabilité se définit comme « un évènement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance (ESG) qui s'il survient pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

#### Techniques d'atténuation du risque

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont élaboré une politique de durabilité qui présente la démarche générale sur la prise en compte des critères ESG et l'intégration du risque en matière de durabilité dans leurs processus et leurs décisions d'investissement.

La politique de durabilité a été élaborée afin de répondre à la réglementation européenne et française avec le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et l'Article 29 de la Loi Energie Climat du 9 novembre 2019.

La Mutuelle de Poitiers Assurances, distributeur d'assurance-vie, est soumise au Règlement SFDR dans le cadre de son activité de conseil en produits d'assurance épargne-retraite.

- ◆ *Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG et intégration du risque de durabilité pour l'ensemble de nos investissements.*

Pour intégrer ces critères ESG et le risque de durabilité, la Direction Financière et des Risques s'appuie, d'une part, sur des engagements et des objectifs propres et, d'autre part, sur les Objectifs de Développement Durable, « ODD », qui ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Les « ODD » permettent de donner une grille de lecture simplifiée et standardisée.

La Direction Financière et des Risques prend en compte des critères ESG et intègre le risque de durabilité pour l'ensemble de ses investissements à savoir les investissements mobiliers cotés et non cotés en direct, les investissements mobiliers cotés et non cotés en fonds et les investissements immobiliers en direct et les forêts.

En complément, la Direction Financière et des Risques a défini une politique d'exclusions, une politique de vote et assure le suivi des controverses.

### 3.2.3 La concentration des risques en matière de marchés

Agissant en **personne prudente**, la Mutuelle de Poitiers prend en compte le critère de concentration dans ses choix d'investissements outre les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité et de sécurité.

Un suivi de la concentration par émetteur est effectué régulièrement mais aussi à chaque acquisition sur les sociétés où nous sommes déjà exposés pour un montant important. L'analyse de l'ensemble des émetteurs dans lequel nous sommes investis participe à la gestion du risque de crédit par la bonne dispersion de nos investissements.

La Mutuelle de Poitiers accepte une concentration de préférence jusqu'à 3 % des entreprises de meilleure qualité, notées « AAA » à « A » dans lesquelles elle est investie.

De même la Mutuelle de Poitiers cherche à limiter la concentration des sociétés dans lesquelles elle est investie à 1,5% pour les autres entreprises de « BBB » à non « notées ».

Un suivi de cette concentration est réalisé au moins annuellement, et à chaque acquisition si les limites de concentration sont dépassées ou proches de l'être. En cas de dépassement de ces limites un suivi particulier est effectué plus régulièrement.

Le résultat de la formule standard de la Mutuelle de Poitiers donne un risque de concentration nul dans le cadre du risque de marché pour un choc bi-centennal.

Enfin, en matière obligataire, une analyse de la concentration par pays est suivie tous les mois, et montre notre exposition très prépondérante au risque des émetteurs français. C'est un choix de la Mutuelle de Poitiers qui a une meilleure connaissance et approche de ces émetteurs et estime sa faculté de gestion en personne prudente meilleure sur le marché français.

Dans le contexte géopolitique, économique et social (conflit en Europe de l'Est depuis début 2022, niveau d'inflation historiquement élevé), nous suivons très attentivement l'exposition de l'entreprise à une concentration de ses risques en matière de gestion d'actifs.

## 3.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

### 3.3.1 Exposition de la Société au risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour une entreprise de ne pas pouvoir honorer ses engagements financiers à court terme.

### 3.3.2 Analyse du risque de liquidité auquel l'entreprise est exposée

Le niveau de notre trésorerie peut directement être affecté en cas de changements inattendus d'entrée ou de sortie d'argent, de déformation importante des flux de trésorerie ou du plan de trésorerie prévisionnel. Ainsi la Mutuelle de Poitiers attache une importance très particulière aux **actifs dits liquides pour la gestion de la trésorerie** car ils lui permettent d'écarter les deux risques suivants :

- ▶ **Le risque de liquidité** qui est l'incapacité de satisfaire à des obligations financières avec des flux monétaires courants ou par la vente d'actifs à leur juste valeur. Pour appréhender le risque de liquidité, il est nécessaire de prendre en compte le délai de réalisation, la profondeur du marché.
- ▶ **Le risque de liquidation** qui correspond à une perte sur la vente urgente d'un élément d'actif à un prix bien en deçà de sa valeur marchande. Cette perte est représentée par la différence entre le prix de vente dans l'urgence et la juste valeur marchande.

#### Sensibilité

Le besoin de liquidité immédiat de la Mutuelle de Poitiers est prévisible plusieurs jours voire plusieurs semaines à l'avance. En effet, du fait de son activité non-vie, les flux à décaisser sont dans l'ensemble récurrents et, pour la part exceptionnelle, prévisibles dans le temps : ce sont les événements naturels et les catastrophes technologiques qui requièrent une liquidité importante mais étalée sur 12 à 24 mois. De plus, l'historique des flux sur deux ou trois ans, qui prend en compte des années avec des tempêtes et des sinistres importants (corporels), nous permet de déterminer les besoins pour faire face aux fluctuations de la trésorerie.

Rappelons que nous disposons également de la possibilité d'appel au comptant de la réassurance qui participe à diminuer le risque de liquidité.

La Mutuelle de Poitiers gère l'ensemble de ses investissements conformément au principe de la **personne prudente** et prend toutes les mesures pour assurer un montant de liquidité qui permet de faire face à ses engagements à tout moment.

**Agissant en personne prudente**, nous suivons particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides et plus globalement dans le cadre de la gestion de nos actifs nous suivons et analysons des indicateurs de suivi de chacune de nos classes d'actifs.



### Techniques d'atténuation du risque

Pour réduire ce risque, la Mutuelle de Poitiers définit une **politique de gestion du risque de liquidité** qui s'assure qu'elle puisse faire face à ses engagements de paiement envers les sociétaires comme envers les salariés et les fournisseurs ou toute personne ayant une créance vis-à-vis de l'entreprise, en disposant à tout moment d'une trésorerie suffisante.

**Agissant en personne prudente**, la Mutuelle de Poitiers prend ainsi en compte les critères de liquidité, de disponibilité, et de sécurité dans ses choix d'investissements, en portant une attention très particulière à ses actifs liquides et au risque de liquidité. Ainsi, toutes les semaines la trésorerie fait l'objet d'un reporting au Directeur Financier et des Risques-Directeur Général Adjoint avec une projection sur les entrées et sorties des huit prochaines semaines ainsi que les liquidités immédiatement disponibles sur les comptes bancaires pour assurer une gestion de la liquidité au regard de nos passifs exigibles immédiatement, et sur les comptes à terme et les SICAV de trésorerie pour une gestion de la disponibilité pour des passifs rapidement exigibles et non prévus. Nos **outils quotidiens et hebdomadaires** permettent d'**analyser** l'ensemble de nos **flux de trésorerie** et permettent de répondre aux besoins immédiats de trésorerie ainsi que de planifier à l'avance les besoins complémentaires pour faire face aux fluctuations attendues et éviter d'éventuelles impasses de trésorerie.

### 3.3.3 La concentration des risques en matière de liquidité

La Mutuelle de Poitiers est peu exposée à une concentration de ses risques en matière de liquidité. En effet, elle s'assure d'avoir un niveau suffisant :

- Pour ses actifs dits liquides immédiatement (comptes bancaires, Sicav de trésorerie, comptes à terme, livrets),
- Pour ses actifs liquides plus généralement (comprenant les emprunts d'Etat et publics et les obligations financières et corporate dont la notation de l'émetteur est au moins égale à A-).

Ce montant est réparti entre plusieurs banques, trois au minimum, pour l'ensemble des comptes bancaires, des comptes à terme et des livrets et entre plusieurs Sicav de trésorerie elles-mêmes gérées par différentes sociétés de gestion.

Cette répartition permet de gérer le risque de liquidité et de concentration, même très temporaire, d'une contrepartie. Le respect des critères de répartition de nos liquidités entre plusieurs banques participe à la gestion du risque de crédit.

Dans le contexte géopolitique, économique et social (conflit en Europe de l'Est depuis début 2022, niveau d'inflation historiquement élevé), l'exposition de l'entreprise à une concentration de ses risques en matière de liquidité est régulièrement examinée au regard des conséquences de ce contexte.

## 3.4 RISQUE OPÉRATIONNEL

### 3.4.1 Exposition de la Société au risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

### 3.4.2 Analyse du risque opérationnel auquel l'entreprise est exposée

L'identification des risques opérationnels impactant les activités de la Mutuelle de Poitiers repose sur l'analyse de trois méthodes complémentaires :

- identification des risques opérationnels selon la méthode bottom up,
- identification des risques opérationnels selon la méthode top down,
- identification des risques opérationnels au moyen de la base de données incidents.

L'exposition de la Mutuelle de Poitiers aux risques opérationnels est représentée au sein d'une cartographie réalisée par le service contrôle interne en lien avec la Direction Financière et des risques, résultat issu de l'identification des risques opérationnels selon la méthode bottom-up.

Il en résulte que la Mutuelle de Poitiers est très faiblement exposée à des risques opérationnels résiduels nets d'une criticité importante.

L'analyse croisée de ce premier résultat avec l'identification des risques opérationnels selon la méthode top down et de leur identification au moyen de la base de données incidents a permis d'identifier les risques opérationnels significatifs.

#### Sensibilité

Le risque opérationnel est égal à 16 millions d'euros en 2022 selon la formule standard soit 2,7% de nos fonds propres Solvabilité 2. Le risque opérationnel est complexe à quantifier et fait d'ailleurs l'objet d'une étude dans le cadre de la politique de gestion du risque opérationnel.

#### Techniques d'atténuation du risque

- Suivi qualitatif et atténuation qualitative des risques opérationnels

Pour assurer le suivi et l'atténuation du risque opérationnel, la Mutuelle de Poitiers a mis en place une gouvernance des risques efficace et appropriée afin de garantir une gestion saine et prudente de son activité (cf. partie « système de gouvernance »).

- Suivi quantitatif et atténuation quantitative des risques opérationnels

Chaque année, l'exigence de capital pour le risque opérationnel est calculée à la Mutuelle de Poitiers selon la formule standard et fait l'objet d'une étude comparative par rapport à l'année précédente.

Une variation significative entraînera la réalisation d'une étude approfondie pour analyser et comprendre cet écart.

De plus, les risques opérationnels significatifs font l'objet d'un suivi à minima semestriel par le Directeur Financier et des risques-Directeur Général Adjoint et le Responsable de la Fonction Gestion des risques dans le cadre du Comité Opérationnel des Risques et du Comité d'agrégation des risques et des Fonctions Clés, et annuel par le Conseil d'Administration dans le cadre



du Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales. C'est ainsi que nous suivons les risques clés de l'entreprise au sein desquels figurent des risques opérationnels, avec actuellement un suivi plus particulier du risque Cyber et du risque de non-conformité. Par ailleurs, les risques liés à la qualité des données font l'objet d'un dispositif à part entière.

En face de certains risques opérationnels des mesures d'atténuation sont mises en place telles que la souscription de contrats de maintenance ou de contrats d'assurance, afin de se prémunir de pertes importantes liées à la survenance de risques portant sur nos outils informatiques ou sur notre immobilier d'exploitation.

- Le plan de continuité d'activité (PCA)

Il participe de façon indispensable et efficace à la maîtrise et l'atténuation du risque opérationnel.

Le plan de continuité d'activité a pour objectif le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise, puis la reprise planifiée des activités. C'est en cela que le PCA participe activement à l'atténuation des risques de pertes liés à la survenance d'un risque opérationnel. Ainsi, dans le contexte exceptionnel de pandémie de Covid-19, notre PCA a été déclenché le 13 mars 2020 et clôturé le 10 juillet 2020 (fin de l'état d'urgence sanitaire et retour à une activité plus normalisée). Sur cette période, la mise en œuvre du PCA a permis notamment de coordonner le travail à distance des acteurs de l'entreprise ainsi que les activités indispensables au siège et en agence et d'assurer la continuité de l'activité sans problématique particulière.

A la lumière des revues exhaustives des risques réalisées dans le cadre des comités dédiés à la gestion des risques, la vision globale du profil de risque de l'entreprise est satisfaisante. L'impact de ces risques sur l'activité de l'entreprise est maîtrisé et ne génère pas d'inquiétude à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité.

Nous restons vigilants aux effets de la crise géopolitique actuelle notamment à l'est de l'Europe ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque lié au changement climatique, le risque inflationniste, le risque cyber, le risque financier, le risque de non-conformité, et nous restons attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et sur notre profil de risque.



# 4

# VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

<b>4-1</b>	<b>La valorisation des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances .....</b>	<b>40</b>
4.1.1	Méthode de valorisation des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances .....	40
4.1.2	Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation .....	41
<b>4-2</b>	<b>La valorisation des provisions techniques .....</b>	<b>42</b>
4.2.1	Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes .....	42
4.2.2	Meilleure estimation de la provision pour primes .....	42
4.2.3	Meilleure estimation de la provision pour sinistres .....	43
4.2.4	Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance .....	43
4.2.5	Marge pour risque .....	44
<b>4-3</b>	<b>La valorisation des autres passifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances .....</b>	<b>44</b>

## 4.1 LA VALORISATION DES ACTIFS DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

### 4.1.1 Méthode de valorisation des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers évalue l'ensemble de ses actifs conformément à l'article L351-1 du code des assurances selon une méthode d'évaluation économique, c'est-à-dire en valeur de réalisation. Les actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

#### État récapitulatif des placements au 31.12.2022

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
Immeubles	155 526 686.6	127 855 292.2	211 183 110.0
S.C.I. & Fonds à prép. Immobilière	25 648 500.1	25 144 722.0	26 403 016.7
Actions	69 096 853.3	69 096 853.3	102 666 895.7
OPCVM Actions	28 895 490.0	28 895 490.0	32 795 755.1
Fonds Infrastructures	18 873 149.4	18 873 149.4	23 080 872.4
FCPR	17 192 139.2	17 151 680.7	24 876 465.5
Obligations et autres titres à revenu fixe	529 761 990.9	527 947 301.5	475 448 172.5
OPCVM Obligataires	161 099 498.6	161 099 498.6	157 299 960.4
OPCVM Monétaires	600 238.6	600 238.6	601 017.1
Prêts et dépôts	20 908 134.6	20 908 134.6	20 908 134.6
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 603 386.5	2 603 386.5	2 603 386.5
Parts non libérées de fonds	47 976 382.0	47 976 382.0	47 976 382.0
<b>Total Placements</b>	<b>1 078 182 449.8</b>	<b>1 048 152 179.5</b>	<b>1 125 843 168.5</b>

**Valeur brute \*** : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles

**Valeur nette \*\*** : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions

#### ► Placements immobiliers

Pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Ces expertises quinquennales sont réalisées en alternance et par tranche, actuellement par quatre cabinets différents d'expertise immobilière agréés par l'ACPR. L'expert qui effectue l'expertise quinquennale fait également les quatre années suivantes l'actualisation de sa tranche.

La plus-value latente de 83,3 millions d'euros à fin 2022 sur l'immobilier en direct est le fait d'une politique d'acquisition immobilière régulière conjuguée à l'amortissement annuel des actifs et à l'évolution de la valorisation du marché immobilier.

#### ► Actions cotées, OPCVM cotés et obligations

Pour valoriser les actions cotées, les OPCVM cotés et les obligations, nous utilisons la méthode « mark to market ». La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs.

Le montant des plus-values latentes sur notre portefeuille actions en direct (33,6 millions d'euros) et sur notre portefeuille obligataire en direct et notre mandat de gestion (-52,5 millions d'euros) représente la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation actuelle des actifs.

#### ► Actions non cotées et OPCVM non cotés

Pour les actions non cotées et les OPCVM non cotés, la valeur de réalisation est celle fournie soit par la société gestionnaire, soit par le calcul de l'actif net, dans les deux cas avec la certification des commissaires aux comptes.

#### ► Autres placements (prêts, dépôts auprès des cédantes, dépôts, comptes à terme et livrets)

La valeur de réalisation de ces actifs est la même qu'en comptabilité (sauf pour un titre déposé pour une cédante, qui est une obligation dont la valorisation est obtenue par la méthode « mark to market »).

#### 4.1.2 Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation

Le tableau suivant présente les valeurs nettes comptables et les valeurs de réalisation (hors coupon couru) des placements de la Mutuelle de Poitiers ainsi que l'écart entre la valeur nette et la valeur de réalisation :

##### Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements de la Mutuelle de Poitiers au 31.12.2022

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Écart
Immeubles	127 855 292.2	211 183 110.0	83 327 817.8
S.C.I. & Fonds à prép. Immobilière	25 144 772.0	26 403 016.7	1 258 244.7
Actions	69 096 853.3	102 666 895.7	33 570 042.4
OPCVM Actions	28 895 490.0	32 795 755.1	3 900 265.1
Fonds Infrastructures	18 873 149.4	23 080 872.4	4 207 723.0
FCPR	17 151 680.7	24 876 465.5	7 724 784.8
Obligations et autres titres à revenu fixe	527 947 301.5	475 448 172.5	-52 499 129.0
OPCVM Obligataires	161 099 498.6	157 299 960.4	-3 799 538.2
OPCVM Monétaires	600 238.6	601 017.1	778.6
Prêts et dépôts	20 908 134.6	20 908 134.6	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 603 386.5	2 603 386.5	0
Parts non libérées de fonds	47 976 382.0	47 976 382.0	0
<b>Total Placements</b>	<b>1 048 152 179.5</b>	<b>1 125 843 168.5</b>	<b>77 690 989.1</b>

Valeur nette \* : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions

Les postes de placements les plus importants et/ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements immobiliers : ils sont composés d'immobilier en direct dont l'acquisition s'est faite sur plusieurs dizaines d'années. La combinaison de l'amortissement annuel des biens immobiliers et de la valorisation du marché immobilier expliquent cet écart, représentant une plus-value latente 83,3 M€ en 2022. En incluant les plus-values latentes sur les SCI et les Fonds à prépondérance immobilière, le montant des plus-values latentes en immobilier est de 84,6 M€.
- Les actions : les placements en actions sont par nature plus volatils et la différence fin 2022 de 33,6 M€ de plus-values latentes sur notre portefeuille actions en direct varie d'un mois sur l'autre et est représentative d'un prix de revient moyen de notre portefeuille actions en direct inférieur au prix de réalisation au 31 décembre 2022. Au global, le montant de nos plus-values latentes sur la poche actions (portefeuille actions en direct, OPCVM actions et FCPR) est de 45,2 M€ au 31 décembre 2022.
- Les obligations : notre portefeuille de placements est composé majoritairement d'obligations que nous détenons pour la plupart jusqu'à maturité avec un remboursement au pair. Le prix d'achat moyen de notre portefeuille est un peu en dessous de la valeur de remboursement car nous achetons majoritairement des obligations qui se traitent sous le pair. Au 31 décembre 2022, la différence entre la valeur de remboursement et la valeur nette comptable de notre portefeuille obligataire est de 5,4 M€. La valorisation « mark to market » nous permet de constater une moins-value latente sur notre portefeuille obligataire en direct et notre mandat de gestion à hauteur de 52,5 M€. En intégrant les moins-values latentes sur les OPCVM obligataires, le montant des moins-values latentes sur le compartiment obligataire est de 56,3 M€ à fin 2022.

Le contexte géopolitique, économique et social (conflit en Europe de l'Est depuis début 2022, niveau d'inflation historiquement élevé) a pour conséquence une forte volatilité de l'ensemble des marchés financiers.

Suite au déclenchement de la crise en Europe de l'Est en février 2022, nous avons effectué une revue complète de nos actifs financiers afin d'évaluer les entreprises exposées à la Russie ou à l'Ukraine. Au sein de nos portefeuilles actions et obligations détenus en direct, nous ne sommes pas investis sur des émetteurs russes ou ukrainiens. Nous avons identifié les entreprises dont l'exposition à la Russie et à l'Ukraine est la plus significative afin de procéder à un suivi très régulier. Nous avons également demandé aux gérants de fonds de nous communiquer l'exposition à la Russie et à l'Ukraine dans leurs portefeuilles. Les retours des gérants montrent une exposition limitée voire nulle. Compte tenu de cette exposition limitée sur nos portefeuilles en direct et via nos fonds, nous n'avons pas effectué une nouvelle revue complète de nos actifs pour évaluer notre exposition à ce risque.

La succession de crises sanitaires et géopolitiques a entraîné des déséquilibres économiques importants qui se traduisent par une forte et soudaine hausse de l'inflation. En réaction, les banques centrales des pays développés ont adopté une politique

monétaire moins accommodante par le biais du relèvement rapide des taux directeurs tout au long de l'année 2022. Notons que les hausses de taux directeurs se poursuivront une partie de l'année 2023 tant que les institutions monétaires ne seront pas parvenues à maîtriser l'inflation. Dans cet environnement marqué par des tensions inflationnistes et une hausse des taux d'intérêt, les entreprises les plus fragiles peuvent se retrouver en situation de stress. Nous suivons avec attention l'ensemble des émetteurs en direct et, plus particulièrement, les émetteurs les plus exposés à l'inflation et à la hausse des taux d'intérêt.

## 4.2 LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

### 4.2.1 Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes correspondent aux provisions mathématiques de rentes comptables calculées différemment dans le respect des exigences de Solvabilité 2.

#### Rappel de la méthodologie de calcul

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes se décomposent de la même manière en 5 types et les tables et les taux utilisés sont les suivants :

Type	Type de rentes	Table H/F	Taux technique	Taux d'inflation
Type 1	Rentes orphelin ou conjoint	TG05 H/F	Courbe des taux EIOPA au 31/12/2022	2% pour les sinistres à partir de 2013
Type 2	Rentes RC Automobile et Générale	TD88-90		
Type 3	Rentes des contrats « individuelle agricole »	TG05 H/F		
Type 4	Rentes d'invalidité maladie limitées à 65 ans	Lois de maintien en invalidité (articles 143-12 et 600-2 du règlement ANC N°2015-11 du 26/11/2015)		
Type 5	Rentes dépendance	Tables de la note technique du contrat dépendance		

#### Résultats

Au 31/12/2022, le montant total des meilleures estimations de Provisions Mathématiques de rentes est de **50 444 158 €** dont **3 425 588 €** en santé.

### 4.2.2 Meilleure estimation de la provision pour primes

La meilleure estimation de la provision pour primes correspond aux flux relatifs aux sinistres survenus postérieurement à la date de calcul et durant la période où les engagements des contrats en cours de l'assureur restent valables.

A cette meilleure estimation, est ajoutée la valeur actualisée des gains ou des pertes estimés sur les primes futures avec leur sinistralité, ainsi que les frais d'acquisition afférents.

#### Rappel de la méthodologie de calcul

Pour le calcul de ces meilleures estimations des provisions pour primes par ligne d'activité, nous utilisons la simplification proposée à l'annexe technique III – Simplification pour provisions pour primes - de la notice « Solvabilité 2 » de l'ACPR sur les provisions techniques.

Le calcul prend en compte un effet d'actualisation.

#### Résultats

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour primes de la Mutuelle de Poitiers au 31/12/2022.

Lignes d'activité	Meilleures estimations des provisions pour primes au 31/12/2022
Assurance des Frais Médicaux	14 325 021 €
Assurance de RC Automobile	10 520 986 €
Autre assurance des véhicules à moteur	21 610 444 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	15 830 463 €
Assurance de RC Générale	-1 684 107 €
Assurance de Protection Juridique	-749 449 €
<b>Total</b>	<b>59 853 358 €</b>



### 4.2.3 Meilleure estimation de la provision pour sinistres

#### Résultats et méthodologie de calcul

La meilleure estimation de la provision pour sinistres bruts de réassurance, correspond à la valeur actualisée de la charge ultime des sinistres diminuée des règlements déjà effectués.

Pour le calcul de ces meilleures estimations, nous utilisons trois méthodes déterministes :

- ▶ Méthode Chain Ladder
- ▶ Méthode Loss Ratio
- ▶ Méthode Bornhuetter Ferguson

Les calculs sont réalisés sur les triangles de règlements nets de recours. En fonction de la sous ligne d'activité, un écrêtement est réalisé afin de traiter les sinistres importants séparément. La hausse soudaine de l'inflation et ses prévisions d'évolution pour les années futures ont été prises en compte dans les calculs de ces provisions. De plus, dans la continuité des années précédentes, une attention particulière a été portée sur les calculs de la survenance 2020 afin de tenir compte des effets de la pandémie de COVID-19.

Les flux sont actualisés avec la courbe des taux EIOPA au 31/12/2022.

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance de la Mutuelle de Poitiers au 31/12/2022 ainsi que les méthodes de calcul retenues.

Lignes d'activité	Méthodes retenues	Meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance au 31/12/2022
Assurance des Frais Médicaux	Chain Ladder, Loss Ratio ou Lois de maintien en incapacité/invalidité	38 350 815 €
Assurance de RC Automobile	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	154 568 520 €
Autre assurance des véhicules à moteur	Chain Ladder	40 959 274 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	166 930 760 €
Assurance de RC Générale	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	61 473 874 €
Assurance de Protection Juridique	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	4 938 482 €
	<b>Total</b>	<b>467 221 725 €</b>

#### Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Le calcul des meilleures estimations s'appuie sur 3 méthodes déterministes couramment utilisées dans les calculs actuariels. Cela permet de faire des comparaisons entre les méthodes pour faire ressortir d'éventuelles anomalies et donc de garantir le caractère approprié de la méthodologie retenue.

De plus, chaque année, la fonction actuarielle compare la nouvelle diagonale de règlements ajoutée au 31/12/N par rapport à celle qu'elle avait projetée l'année précédente au 31/12/N-1. Cela permet de vérifier que la méthode retenue pour le calcul des meilleures estimations donne des résultats cohérents et donc d'assurer également le caractère approprié de la méthodologie.

### 4.2.4 Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance

La meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour sinistres que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

#### Résultats

Le tableau suivant présente le détail par ligne d'activité des meilleures estimations de provision pour sinistres cédés en réassurance au 31/12/2022.

Lignes d'activité	Meilleures estimations de provision pour sinistres cédés en réassurance au 31/12/2022
Assurance des Frais Médicaux	1 305 933 €
Assurance de RC Automobile	22 933 624 €
Autre assurance des véhicules à moteur	10 846 696 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	62 884 119 €
Assurance de RC Générale	90 208 €
Assurance de Protection Juridique	
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	18 829 668 €
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
<b>Total</b>	<b>116 890 248 €</b>

#### 4.2.5 Marge pour risque

La marge pour risque est ajoutée à la meilleure estimation de provisions. Elle est destinée à garantir que le montant des meilleures estimations de provisions, augmenté de la marge pour risque, permettrait à une entreprise d'assurance de reprendre et honorer nos engagements d'assurance et de réassurance.

##### Rappel de la méthodologie de calcul

Nous calculons la marge pour risque en appliquant la méthode 2 indiquée dans la notice ACPR concernant les provisions techniques (Notice « Solvabilité II » provisions techniques (y compris mesures « branches longues ») du 17/12/2015).

##### Résultats par branche

Nous obtenons un montant global de **32 593 274 €** pour la marge pour risque au 31/12/2022 qui se répartit de la façon suivante par ligne d'activité :

Lignes d'activité	Marge pour risque au 31/12/2022
Assurance des Frais Médicaux	3 634 841 €
Assurance de RC Automobile	10 058 693 €
Autre assurance des véhicules à moteur	3 659 827 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	8 482 287 €
Assurance de RC Générale	4 224 233 €
Assurance de Protection Juridique	296 408 €
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	1 994 596 €
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	242 388 €
<b>Total</b>	<b>32 593 274 €</b>

### 4.3 LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Nous donnons dans ce point des informations sur la méthode de calcul et l'évaluation en 2022 de la provision pour Indemnité de départ en retraite et congés anniversaire.

Une provision de départ en retraite est calculée salarié par salarié sur la base d'un départ entre 60 et 67 ans, du taux d'actualisation IBOXX Corporates AA de 3,75% (0,98% en 2021), de la table de mortalité INSEE 2022 et d'un taux de charges sociales de 58,72%. Le solde de cette provision s'élève à 1 635 005 € au 31/12/2022, soit une reprise de 291 570 €.

La provision pour congés anniversaire est calculée selon les mêmes paramètres. Elle s'élève au 31/12/2022 à 789 006 €, soit une reprise de 150 971 €.

Les montants de ces provisions sont identiques en comptabilité et dans le bilan prudentiel.

# 5

## GESTION DU CAPITAL

<b>5-1</b>	<b>Informations sur les fonds propres de la Société .....</b>	<b>46</b>
<b>5-2</b>	<b>Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) en 2022 .....</b>	<b>47</b>
5.2.1	Le SCR et le MCR .....	47
5.2.2	Les taux de couverture du SCR et du MCR .....	48

## 5.1 INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

La Mutuelle de Poitiers, Société d'Assurance Mutuelle qui ne rémunère pas d'actionnaires a ainsi pour stratégie plus globale, sur le long terme, de faire croître son portefeuille et ses activités tout en préservant des résultats techniques et financiers équilibrés avec une alimentation suffisante des fonds propres afin d'assurer le respect de ses engagements, sa solvabilité et la satisfaction de ses Sociétaires.

La stratégie de développement de la Mutuelle de Poitiers Assurances approuvée par le Conseil d'Administration, n'a donc pas pour finalité première l'enrichissement de l'entreprise mais la conservation d'une robustesse économique au service de la mutualité des Sociétaires.

Le processus de gestion des fonds propres est pleinement intégré dans le pilotage financier et stratégique de la Société. La Mutuelle de Poitiers tient compte des contraintes réglementaires sur les fonds propres de la Société et de l'évaluation effectuée en interne du montant des fonds propres nécessaires pour couvrir la totalité des risques de l'entreprise, y compris dans les scénarios critiques.

Les fonds propres Solvabilité 2 de la Mutuelle de Poitiers sont composés du Tier 1, fonds propres de niveau 1, et du Tier 2, fonds propres de niveau 2. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR pour le seul Tier 1, et du SCR pour le Tier 1 et le Tier 2.

La Mutuelle de Poitiers ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 3.

Les fonds propres de niveau 1 sont composés du fonds d'établissement et de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres de niveau 2 sont représentés par les fonds propres issus du rappel de cotisations. Le 27 décembre 2018, la Mutuelle de Poitiers a reçu de l'ACPR, pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le renouvellement de l'approbation d'inclure dans ses fonds propres auxiliaires de niveau 2, selon une méthode de calcul validée par l'ACPR, les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses sociétaires par voie de rappel de cotisations.

Les fonds propres de la Mutuelle de Poitiers sont constitués par :

- ▶ **Le fonds d'établissement** qui représente **20 377 390€** en 2022, en augmentation comme chaque année du montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires. Cette augmentation représente 443 025 € en 2022.
- ▶ **La réserve de réconciliation** qui représente **570 616 632€** en augmentation de 808 456€. Notons que le résultat de l'entreprise vient alimenter les fonds propres en 2022 à hauteur de 1,9 M€.
- ▶ **Les fonds propres auxiliaires**, qui représentent **28 333 070€**, calculés selon la méthode validée par l'ACPR.

Les différences concernant les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers d'une part et dans le bilan Solvabilité 2 d'autre part résultent des méthodes et approches réglementaires et prudentielles différentes. Celles-ci sont pilotées par la Direction Financière et des Risques et la Direction Technique, en lien avec la Direction Générale, et font l'objet d'un suivi dans le cadre du rapport de la fonction clé actuarielle.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la structure, le montant et l'évolution des différents niveaux de fonds propres présents à la Mutuelle de Poitiers conformément à la réglementation Solvabilité 2 :

	2021	2022	ÉVOLUTION 2022 / 2021
<b>Total fonds propres</b>	616 404 119€	619 327 092€	+ 0,47%
<b>Tier 1</b>	589 742 541€	590 994 022€	+ 0,21%
<b>Fonds d'établissement</b>	19 934 365€	20 377 390€	+ 2,22%
<b>Réserve de réconciliation</b>	569 808 176€	570 616 632€	+0,14%
<b>Tier 2</b>	26 661 578€	28 333 070€	+ 6,27%
<b>Rappel de cotisations</b>	26 661 578€	28 333 070€	+ 6,27%

### Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR

Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	590 994 022€	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	590 994 022€	100 %

### Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du SCR

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	619 327 092€	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	590 994 022€	95.43%
Tier 2 qualité moyenne	28 333 070€	4,57%

Nos fonds propres sont tous de qualité élevée car composés à plus de 95% de fonds propres classés en Tier 1 et pour moins de 5% de fonds propres auxiliaires classés en Tier 2.

## 5.2 LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET LE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) EN 2022

### 5.2.1 Le SCR et le MCR

#### 5.2.1.1 Le SCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspond au capital économique dont a besoin la société pour limiter la probabilité de faillite à 0,5% à horizon un an, c'est-à-dire à une seule occurrence tous les 200 ans.

Le SCR de la Mutuelle de Poitiers a été calculé en utilisant la formule standard telle que présentée dans le Règlement Délégué.

#### 5.2.1.2 Le MCR

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum absolu de fonds propres économiques requis.

La méthode de calcul du MCR repose sur une formule linéaire associée à un plafond de 45% et un plancher de 25% du SCR.

#### Résultats des calculs des exigences de capital

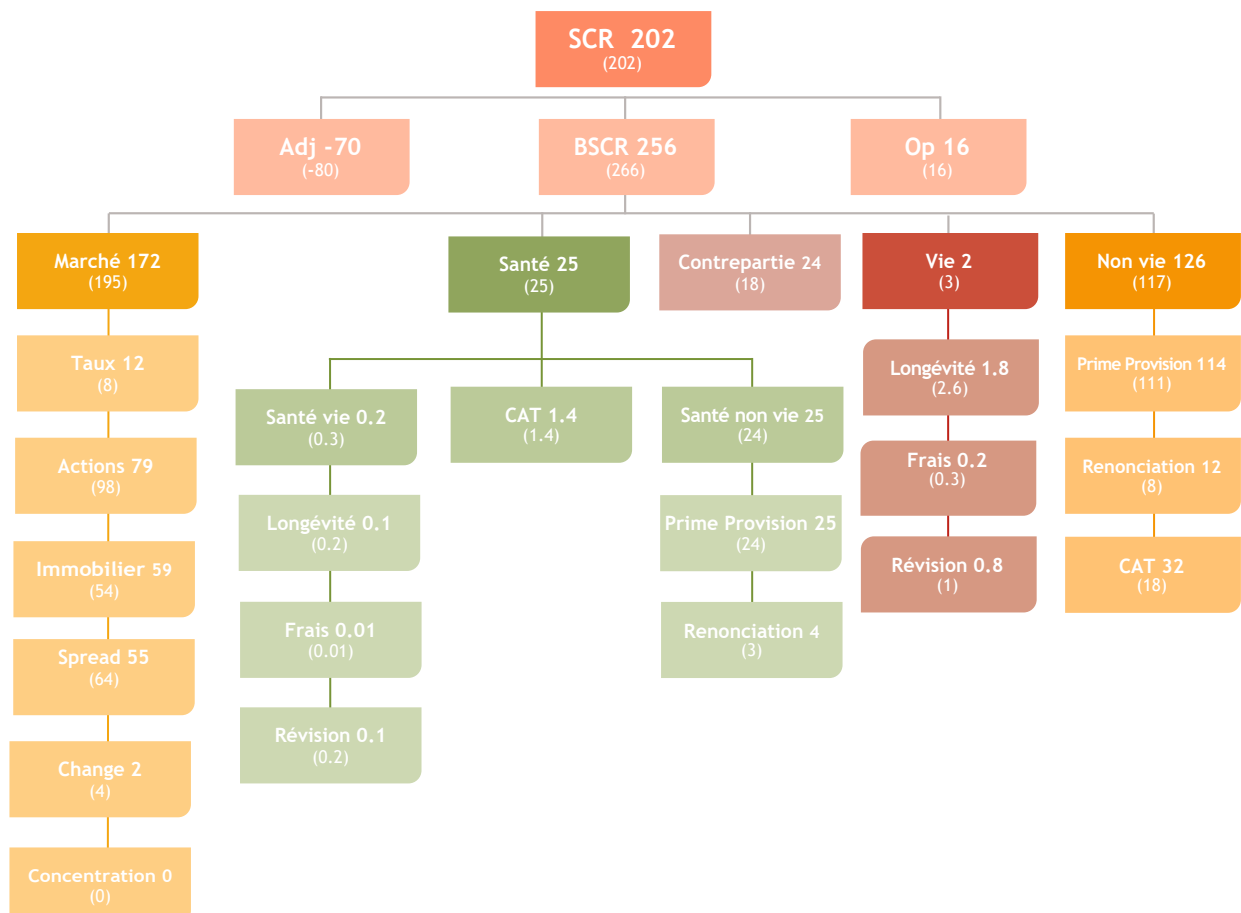
Au 31 décembre 2022, le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est de 201 713 316€, soit une stabilité par rapport à 2021.  
 Au 31 décembre 2022, le MCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est de 67 276 822€, soit 33,4% du SCR.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la seule formule standard sans utilisation des mesures transitoires puisque la Mutuelle de Poitiers a choisi de ne pas prendre en compte ces avantages temporaires.

Pour le calcul de son SCR, la Mutuelle de Poitiers a utilisé deux types de simplifications :

- Chocs de nos fonds : nos OPCVM sont choqués en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion. Les FCPR et les actions et fonds non cotés sont choqués en actions de type 2 (choc maximal) sauf pour une partie choquée en immobilier.
- Risque de contrepartie : nous regroupons les réassureurs par rating pour le calcul du risque de contrepartie.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR calculé au 31/12/2022. Pour mémoire, nous indiquons les résultats de notre calcul de SCR au 31/12/2021 entre parenthèses.





### Analyse des résultats des calculs du SCR

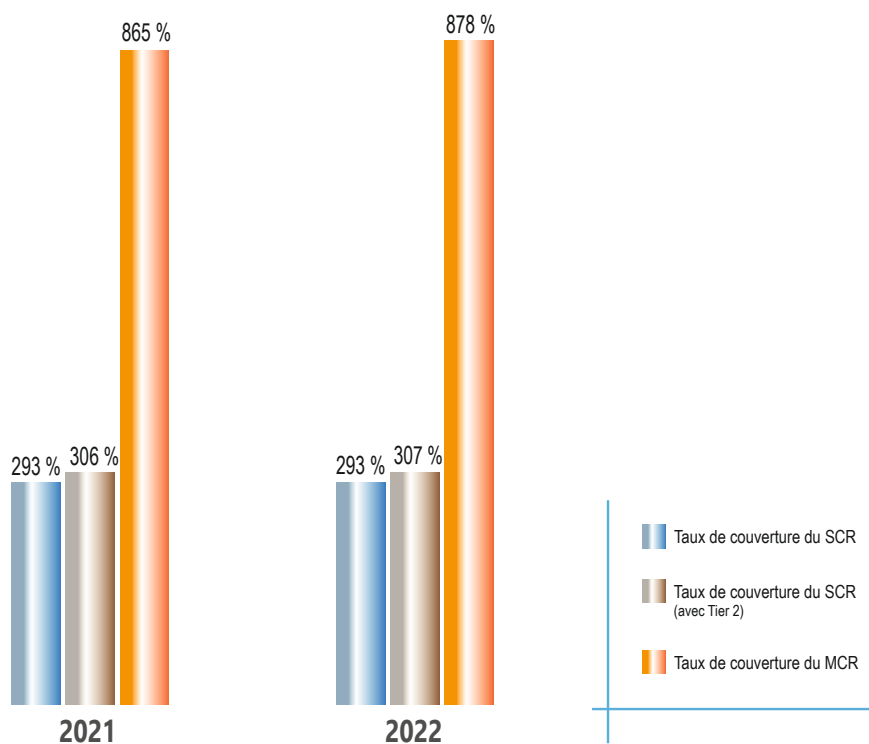
Le SCR est stable en 2022 passant de 201.5 M€ à 201.7 M€ soit +0.2 M€, avec principalement par rapport à 2021 une diminution du SCR marché de 23 M€, une hausse du SCR non vie de 9 M€ ainsi qu'une augmentation de l'ajustement impôts différés (+ 10 M€) qui s'expliquent notamment par :

- ▶ la baisse des risques actions (- 19 M€) et Spread (-10 M€) du fait de la diminution des valeurs de marché de nos placements à fin 2022,
- ▶ la hausse du risque CAT de 14 M€ en non vie du fait des nouvelles conditions de nos traités de réassurance en 2023,
- ▶ la baisse du taux d'impôt sur les sociétés (25,83% en 2022 contre 28,41 % en 2021).

### 5.2.2 Les taux de couverture du SCR et du MCR

	Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres			
	FONDS PROPRES SOLVABILITÉ 2		Couverture du SCR	Couverture du MCR
	Montant	% par rapport au total		
FP TIER 1	591 M€	95 %	293 %	<b>878 %</b>
FP TIER 2	28 M€	5 %	14 %	
<b>FP TOTAUX</b>	<b>619 M€</b>	<b>100 %</b>	<b>307 %</b>	

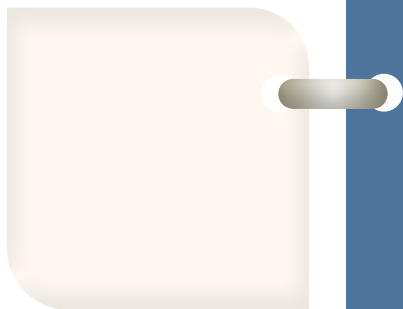
Le graphique suivant présente l'évolution des taux de couverture du SCR et du MCR entre 2021 et 2022 :



Le taux de couverture du SCR est stable en 2022 du fait de la stabilité du SCR et des fonds propres solvabilité 2 comme nous l'avons vu précédemment.

Le taux de couverture du MCR est en légère augmentation en 2022.

La Mutuelle de Poitiers dispose donc de fonds propres robustes et d'une gestion saine et prudente. Les taux de couverture de 878% du MCR et de 307% du SCR sont à des niveaux élevés et confirment la solidité de la Mutuelle de Poitiers, particulièrement importante en cette période de contexte défavorable (géopolitique, climatique, inflation, cyber...) qui génère une augmentation des volatilités et des incertitudes.



ANNEXE

# États quantitatifs annuels

## S.02.01.02 - Bilan - actifs

## MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	25 310 535
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 092 980 080
Immobilier (autre que pour usage propre)	194 883 350
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	16 637 106
Actions	102 697 324
Actions – cotées	84 355 611
Actions – non cotées	18 341 713
Obligations	482 024 094
Obligations d'Etat	23 947 491
Obligations d'entreprise	456 670 256
Titres structurés	900 000
Titres garantis	506 348
Organismes de placement collectif	296 365 936
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	78 630
Autres placements	293 641
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	116 890 248
Non vie et santé similaire à la non-vie	98 060 580
Non vie hors santé	96 754 647
Santé similaire à la non vie	1 305 933
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	18 829 668
Santé similaire à la vie	
Vie hors santé, UC ou indexés	18 829 668
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	2 603 386
Créances nées d'opérations d'assurance	105 248 958
Créances nées d'opérations de réassurance	26 725 333
Autres créances (hors assurance)	16 456 138
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	20 522 685
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	9 097 402
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 415 834 767</b>

## S.02.01.02 - Bilan - passifs

### MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 202

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non-vie	557 431 373
Provisions techniques non-vie (hors santé)	501 120 696
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	474 399 248
Marge de risque	26 721 449
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	56 310 677
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	52 675 836
Marge de risque	3 634 841
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	52 681 143
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	3 667 976
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	3 425 588
Marge de risque	242 388
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	49 013 166
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	47 018 571
Marge de risque	1 994 596
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	1 660 000
Provision pour retraite et autres avantages	2 424 011
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	1 942 078
Impôts différés passifs	119 841 113
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	13 832 957
Dettes nées d'opérations de réassurance	570 925
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	74 457 145
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	
<b>Total du passif</b>	<b>824 840 744</b>
Excédent d'actif sur passif	590 994 022

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

## MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe	124 826 792	4 545 598		65 637 741	102 789 116		119 316 980	29 776 895
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 762 062	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 745 885			8 416 252	747 703		19 872 452	1 504 901
Net	123 080 907	4 545 598		57 221 489	102 041 413		101 206 590	28 271 995
Primes acquises								
Brut - assurance directe	122 274 483	4 509 487		65 138 039	101 470 494		117 155 078	29 489 634
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 759 136	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 745 885			8 416 252	747 703		19 872 452	1 504 901
Net	120 528 598	4 509 487		56 721 788	100 722 791		99 041 762	27 984 733
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	81 525 487	2 299 537		40 797 606	114 328 497		139 529 283	13 238 407
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							742 886	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	458 037			-5 064 245	34 683 246		44 431 557	-272 236
Net	81 067 450	2 299 537		45 861 851	79 645 251		95 840 611	13 510 644
Variation des autres provisions techniques								
Brut - assurance directe	27 560			0	4 319 348		-222 023	0
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							139 423	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net	27 560			0	4 319 348		-82 599	0
Dépenses engagées	26 882 790	1 212 288		13 526 210	28 265 813		33 376 815	8 658 964
Autres dépenses								
Total des dépenses								

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non-vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									
Brut - assurance directe	835	8 859 099							455 753 056
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 762 062
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									32 287 193
Net	835	8 859 099							425 227 925
Primes acquises									
Brut - assurance directe	835	8 684 215							448 722 265
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 759 136
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									32 287 193
Net	835	8 684 215							418 194 209
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe		2 377 875							394 096 692
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									742 886
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									74 236 359
Net		2 377 875							320 603 219
Variation des autres provisions techniques									
Brut - assurance directe		0							4 124 885
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									139 423
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net		0							4 264 309
Dépenses engagées	0	3 579 427							115 502 306
Autres dépenses									
Total des dépenses									115 502 306



## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Primes acquises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Charge des sinistres									
Brut					-214 984	-2 250 551			-2 465 535
Part des réassureurs						-2 525 739			-2 525 739
Net					-214 984	275 189			60 204
Variation des autres provisions techniques									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées					10 779	102 660			113 439
Autres dépenses									
Total des dépenses									113 439

## S.05.02.01 - Non vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

## MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en non vie					TOTAL 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises							
Brut - assurance directe	455 753 056						455 753 056
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	1 762 062						1 762 062
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs	32 287 193						32 287 193
Net	425 227 925						425 227 925
Primes acquises							
Brut - assurance directe	448 722 265						448 722 265
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	1 759 136						1 759 136
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs	32 287 193						32 287 193
Net	418 194 209						418 194 209
Charge des sinistres							
Brut - assurance directe	394 096 692						394 096 692
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	742 886						742 886
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs	74 236 359						74 236 359
Net	320 603 219						320 603 219
Variation des autres provisions techniques							
Brut - assurance directe	4 124 885						4 124 885
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	139 423						139 423
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs							
Net	4 264 309						4 264 309
Dépenses engagées	115 502 306						115 502 306
Autres dépenses							0
Total des dépenses							115 502 306

## S.05.02.01 - Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

## MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en vie					TOTAL 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises							
Brut							
Part des réassureurs							
Net							
Primes acquises							
Brut							
Part des réassureurs							
Net							
Charge des sinistres							
Brut	-2 465 535						-2 465 535
Part des réassureurs	-2 525 739						-2 525 739
Net	60 204						60 204
Variation des autres provisions techniques							
Brut							
Part des réassureurs							
Net							
Dépenses engagées	113 439						113 439
Autres dépenses							0
Total des dépenses							113 439

## S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

### MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		
		Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total							
Marge de risque							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout							
Meilleure estimation							
Marge de risque							
Provisions techniques - Total							

## S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris LIC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	47 018 571		47 018 571				3 425 588		3 425 588
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	18 829 668		18 829 668						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	28 188 903		28 188 903				3 425 588		3 425 588
Marge de risque	1 994 596		1 994 596				242 388		242 388
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									
Provisions techniques - Total	49 013 166		49 013 166				3 667 976		3 667 976

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

### MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	14 325 021			10 520 986	21 610 444	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	14 325 021			10 520 986	21 610 444	
Provisions pour sinistres						
Brut	38 350 815			154 568 520	40 959 274	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	1 305 933			22 933 624	10 846 696	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	37 044 882			131 634 897	30 112 578	
Total meilleure estimation - brut	52 675 836			165 089 507	62 569 718	
Total meilleure estimation - net	51 369 902			142 155 883	51 723 022	
Marge de risque	3 634 841			10 058 693	3 659 827	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total	56 310 677			175 148 200	66 229 546	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	1 305 933			22 933 624	10 846 696	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	55 004 744			152 214 576	55 382 849	

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

## MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	15 830 463	-1 684 107		-749 449		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	15 830 463	-1 684 107		-749 449		
Provisions pour sinistres						
Brut	166 930 760	61 473 874		4 938 482		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	62 884 119	90 208				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	104 046 641	61 383 666		4 938 482		
Total meilleure estimation - brut	182 761 223	59 789 767		4 189 033		
Total meilleure estimation - net	119 877 104	59 699 559		4 189 033		
Marge de risque	8 482 287	4 224 233		296 408		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total	191 243 510	64 014 000		4 485 441		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	62 884 119	90 208				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	128 359 391	63 923 792		4 485 441		



## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

## MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					59 853 358
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					59 853 358
Provisions pour sinistres					
Brut					467 221 725
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					98 060 580
Total meilleure estimation - brut					369 161 146
Total meilleure estimation - net					527 075 083
Marge de risque					429 014 504
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					30 356 290
Provisions techniques calculées comme un tout					
Meilleure estimation					
Marge de risque					
Provisions techniques - Total					
Provisions techniques - Total					557 431 373
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					98 060 580
					459 370 793

## S.19.01.21 - 01 - Sinistres en non vie

## MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Information
Année d'accident/année de souscription	Année d'accident

## S.19.01.21 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés)

## MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (Cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Année Précédentes												1 392 938	1 392 938	1 392 938
2013	148 728 115	57 490 094	10 618 470	3 652 516	4 458 162	5 569 248	2 597 332	3 586 256	507 339	2 306 853			2 306 853	239 514 384
2014	142 323 168	54 110 747	9 306 720	4 789 242	3 809 659	4 581 068	1 588 732	11 150 832	1 929 116				1 929 116	233 589 283
2015	142 016 935	47 134 719	11 941 543	4 695 138	3 764 440	1 897 235	1 112 703	1 974 107					1 974 107	214 536 821
2016	147 494 563	52 408 724	11 514 792	5 540 058	3 194 518	2 655 601	2 238 570						2 238 570	225 046 825
2017	158 150 072	54 845 649	13 574 188	12 461 617	6 483 637	5 499 947							5 499 947	251 015 110
2018	179 170 911	70 872 053	15 069 172	10 236 433	4 248 156								4 248 156	279 596 725
2019	154 561 603	57 514 220	14 247 326	7 247 291									7 247 291	233 570 439
2020	148 558 667	54 982 408	13 539 474										13 539 474	217 080 549
2021	170 147 161	61 543 489											61 543 489	231 690 650
2022	214 031 381												214 031 381	214 031 381
<b>Total</b>													315 951 322	2 341 065 104

## S.19.01.21 - 03 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

## MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Année Précédentes												47 210 533	44 571 228
2013				23 529 199	20 687 274	13 367 987	12 420 169	11 363 252	9 864 644	4 528 345			4 138 938
2014			53 640 865	38 268 225	34 572 827	31 647 621	24 971 742	10 524 024	5 296 453				4 867 318
2015		64 019 023	44 680 504	29 413 127	21 660 263	21 984 012	19 917 315	17 497 711					16 081 899
2016	111 292 515	42 397 411	27 197 617	19 056 441	18 516 765	15 145 066	15 110 071						13 440 239
2017	109 308 435	72 254 655	61 929 119	55 760 983	51 172 216	43 641 703							39 887 733
2018	127 835 749	49 406 460	36 778 850	27 335 132	26 017 965								23 683 338
2019	118 527 004	48 546 553	46 312 493	38 047 367									34 203 577
2020	120 684 654	61 364 923	51 901 812										46 678 740
2021	130 120 006	56 285 068											50 682 661
2022	202 752 555												188 986 055
<b>Total</b>													467 221 725

## S.23.01.01 - Fonds propres (01)

### MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	20 377 390	20 377 390			
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	570 616 632	570 616 632			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	590 994 022	590 994 022			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	28 333 070			28 333 070	
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires	28 333 070			28 333 070	
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	619 327 092	590 994 022		28 333 070	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	590 994 022	590 994 022			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	619 327 092	590 994 022		28 333 070	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	590 994 022	590 994 022			
Capital de solvabilité requis	201 713 316				
Minimum de capital requis	67 276 822				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	3.07				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	8.78				

### S.23.01.01 - Fonds propres (02)

#### MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	590 994 022
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	20 377 390
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	570 616 632
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

## S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

### MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis calculé en utilisant la formule standard			
Risque de marché	172 116 419		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	24 133 862		
Risque de souscription en vie	2 219 869		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	25 444 839		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie	126 131 411		Simplifications non utilisées
Diversification	-94 143 197		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	255 903 203		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	16 039 251		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-70 229 139		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	201 713 316		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Capital de solvabilité requis	201 713 316		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			

## S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 01 - Approche concernant le taux d'imposition

### MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Oui / Non
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	Oui

## S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 02 - Approche concernant le taux d'imposition

### MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	LAC DT
LAC DT (Capacité d'absorption de pertes des impôts différés)	-70 229 139
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	-70 229 139
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	
LAC DT maximale	-70 229 139

## S.28.01.01 - 01 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

### MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie			
Résultat MCRNL	66 612 918		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		51 369 902	115 250 951
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		142 155 883	57 021 416
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		51 723 022	113 833 081
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		119 877 104	114 242 046
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		59 699 559	14 335 536
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		0	835
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		4 189 033	8 859 099
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			

## S.28.01.01 - 02 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

### MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
Résultat MCRL	663 904		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		31 614 491	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	67 276 822		
Capital de solvabilité requis	201 713 316		
Plafond du MCR	90 770 992		
Plancher du MCR	50 428 329		
MCR combiné	67 276 822		
Seuil plancher absolu du MCR	4 000 000		
Minimum de capital requis	67 276 822		







**Votre assureur vous connaît,  
et pour vous, ça change tout !**